

JOURNAL
HELVETIQUE

OU

RECUEIL

DE PIÈCES
FUGITIVES DE LI-
TERATURE CHOISIE;

DE

*Poësie ; de Traits d'Histoire ,
ancienne & moderne ; de Découvertes des
Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la
République des Lettres ; & de diverses au-
tres Particularités intéressantes & curieuses ,
tant de Suisse , que des Pais Etrangers.*

DEDIE' AU ROI,

Avril 1749.



A NEUCHATEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES

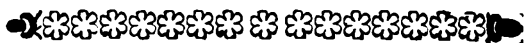
1749.





JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE' AU ROI.

Avril 1749.



S U I T E

*De la Notice d'un Ancien MISSEL, de la
Bibliothèque de Genève.*

MONSIEUR,

MA Lettre précédente vous a déjà entre-
tenu assez au long d'un Missel que
nous avons à Genève, & que nous croïons d'u-
ne fort vieille date. Il s'agit aujourd'hui de
tâcher de découvrir de quel Siècle il est. Ce
qui intéresse le plus dans un Manuscrit, c'est
d'en conoitre l'âge, & de pouvoir le déter-
miner avec quelque précision. Peut-être que

dans cette recherche, nous nous instruirons de quelques usages des Siècles passés, qui pourront nous faire plus de plaisir qu'une simple date. Je vai donc vous comuniquer nos conjectures sur ce sujet, afin d'avoir aussi les vôtres dans la suite.

D'abord le Calendrier qui est à la tête de ce Missel ou Rituel a deja un caractère d'antiquité par la grande simplicité. Il est beaucoup moins chargé de Fêtes que ceux d'aujourd'hui*.

Quelques unes de ces Fêtes ont des noms singuliers, qui paroistroient fort barbares a ceux qui n'ont pas manié de vieux Livres d'Eglise. En voici un exemple. La Fête de la *Purification de la Vierge*, marquée au 2. Février, y est désignée par le mot *Trapanti*. Je vous avoüe que ce terme me parut tout à fait inconnu la première fois que je lus nôtre Calendrier, & qu'il m'a falu faire quelques recherches pour en avoir la Clé. C'est un mot que l'Eglise Grèque avoit emploïé pour désigner cette Fête. Ils l'apellèrent
Hy-

* On n'y trouve aucune des Fêtes établies depuis le X. Siècle. Celle des Trépassés, par exemple, fixée au 2 Novembre, n'y paroît point. On sait qu'Odilon Abé de Cluni, l'introduisit d'abord dans son Ordre, l'an 998. & que bientôt après ce fut une Fête Universelle. On la trouve dans tous les Calendriers depuis le XI. Siècle, désignée de cette manière, *Commemoratio Fidelium defunctorum*.

Hypanté, ou *Hypapanté*, d'un Verbe de leur Langue, qui signifie *aller au devant* ou à la *rencontre* de quelqu'un. La raison qu'ils en eurent, c'est que lors de la Présentation de *Jésus* au Temple, *Siméon* & *Anne* semblent être venus au devant de lui*. Les Latins admirent ce terme. On le trouve dans les anciens Martirologes, de *Bède*, d'*Adon* & d'*Ufuard*. Il a été en usage pendant trois ou quatre Siècles.

On trouve encore dans ce Calendrier une, Note en Encre rouge, qui revient à chaque Mois une ou deux fois. On y lit *Dies Egiptis* ou *Dies Egiptiaci*. Au premier aspect, ces Jours Egiptiens m'étonèrent autant que l'*Ypapanti*. Je n'avois jamais vû dans les Almanacs, que les *Jours Caniculaires*, & ceux-ci n'y avoient aucun rapport. C'étoit pour moi les ténèbres d'Egipte. J'eus donc recours à *Du Cange*, mon Guide ordinaire dans ces Siècles ténébreux, ou plutôt superstitieux. Il m'aprit qu'il s'agissoit de certains jours, que l'on regardoit come malheureux, tels que les Romains apelloient *Dies infausi*; qu'on leur donoit le nom d'*Egiptiens*, parce que c'étoit dans ce País qu'on avoit comencé à faire ces sortes d'Observations. On s'abste-
noit ces jours-là, de se faire saigner, de se

Y 3

met-

* Voyez *Hypapanti* dans la Nouvelle Edition du Glossaire Latin de du Cange.

mettre en voïage, ou de comencer quelque entreprise.

St. Augustin, dans son *Comentaire sur l'Épître aux Galates*, condamne cette superstition. Il blâme ces gens qui ne voudroient pas comencer à bâtir ou à faire quelque chose de semblable, aux jours qu'ils apellent Égyptiens, c'est-à-dire aux jours censés malheureux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que lui & quelques autres Pères de l'Église combattent cette superstition par un passage de *St. Paul* où il s'agit assurément de toute autre chose. L'Apôtre, disent-ils, s'est plaint de cette superstition, comme étant capable de ruiner tout le fruit des travaux qu'il avoit entrepris pour la conversion des Galates, & de rendre inutiles toutes les peines qu'il avoit prises pour leur salut. *Je crains que je n'aie travaillé inutilement parmi vous*, leur dit il, *puisque vous observez les jours, les tems &c.* Galat. IV. 10. Ces Pères avoient raison dans le fond, mais vous voïés bien, *Monsieur*, que ces paroles de *St. Paul* sont détournées de leur véritable sens. Il est clair qu'il s'agit là des Observances Légales, des Cérémonies Judaïques, auxquelles les Galates s'assujétissoient encore après leur conversion.

On fit regarder dans la suite, je veux dire un peu plus tard que la date de nôtre M. S. ces jours Égyptiens come un abus. On a des sta-

Statuts de l'an 1280. qui défendent d'y avoir égard, & qui les traitent de Superstition Païenne. Il semble donc, que, puis qu'ils paroissent la tête levée dans un Missel, à l'usage d'une Cathédrale, & sous les yeux d'un Archevêque, c'est une preuve que le M S. est antérieur à la défense. Cependant je ne voudrois pas beaucoup insister sur cette preuve. Il ne paroît pas que ces Règlements aient entièrement arrêté cet abus. On peut appliquer à la Superstition ce Vers d'Horace.

. . . *Expellas furcâ tamen usque recurret.*

Chassés la tant qu'il vous plaira, elle reparoitra toujours. Ces Jours Egiptiens aiant été pros crits ne firent que changer d'habit & de nom; & revinrent ensuite se placer come auparavant dans le Calendrier. Dans le Missel qui étoit à l'usage des Chanoines de Genève, un peu avant la découverte de l'Imprimerie, je trouve chacun de ces jours malheureux mis à leur date, mais un peu travestis. Ce n'est plus, *Dies Egipti*, mais *Dies Eger*. Il fut imprimé à Genève en 1491. avec la même indication de ces mauvais jours. Vous voies assez l'origine de ce mot. *Dies Egri*, pour *Ægri*, suivant l'orthographe de

ce tems-là ; Jours tristes & facheux , propres à doner du chagrin. *

Je ne sai , *Monsieur* , si vous avés lû un *Traité des Superstitions* , par le Chanoine *Thiers* : On y voit que le Peuple de l'Eglise Romaine est encore infatué de ces jours heureux ou malheureux. Après nous avoir indiqué plusieurs jours où l'on évite avec soin de rien entreprendre d'un peu important , il spécifie aussi les jours que l'on regarde come heureux. Il y en a , dit-il , qui choisissent le jour de l'Ascension pour se faire saigner , d'autres l'Annonciation de la Vierge pour grêter avec succès. Il nous apprend aussi qu'en quelques Provinces de France , on conserve avec soin des Charbons de la Buche de Noël , auxquels on atribue de grandes Vertus. Pour les Jours malheureux , il y a tel jour , où l'on évite de se baigner , sans parler de la Canicule , parce qu'alors il y a plus de danger de se noier : Dans tel & tel jour on craint d'envoier les Enfans à l'Ecole. En général les Jeudis , sont regardés par les Superstitieux come des Jours sinistres.

Vous trouverez dans cet Ouvrage de *Thiers* , un long Chapitre rempli de semblables minucies , qui vous prouveront que les *Jours*
Egip-

* Dans le même sens que Virgile a dit, *Mortales ægri*, pour dire que les Hommes ont bien des traverses dans la vie.

Egiptiens n'ont fait que changer de nom & de figure. On les retrouve encore dans nos Almanacs *. Mais cela n'empêche pas qu'ils ne soient une preuve d'antiquité dans nôtre Missel, parce qu'ils y paroissent sans déguisement, & sous leur ancien nom, qu'ils ont été obligés de quitter dans la suite.

Voici encore une pratique superstitieuse pire que la précédente, & qui se trouve déduite fort au long dans nôtre M. S. Ce sont ces fameuses Epreuves usitées dans les Siècles passés, & conues sous le nom de *Jugement de Dieu*. Vous savés mieux que moi, qu'anciennement c'est à dire dès le VI. Siècle, on se puigeoit de l'aculation d'un Crime par le Duel, & que cette manière de prouver son innocence étoit regardée come juridique. Ces Combats parurent un moïen propre à faire conoitre par l'événement, la vérité des Faits que l'Acusé nioit. On atribue aux Bourguignons d'avoir établi les premiers en France cet usage étrange. Leur Roi *Gondebaud* en fit une Loi expresse. Cette épreuve qui

Voies là dessus Journ. Helvét. Janv. 1744. p. 30. On pourroit alléguer aussi parmi les preuves générales d'antiquité du Missel le mauvais Latin qu'on y trouve, sur tout dans les Titres, par exemple, *Missâ pro infirmum. Missâ pro Sacerdote defuncti; pro Episcopo defuncti. Missâ sanctis Sigismundi*, & quantité d'autres. Cette barbarie sent déjà bien le X. Siècle.

qui étoit proprement pour les Nobles & les Gens de guerre, tomba quelques Siècles après.

A celle-là succéda ensuite l'Epreuve des Elémens, c'est à-dire celle de l'Eau bouillante & du Fer chaud: Quand un Home étoit aculé de quelque Crime, & que l'on manquoit de temoins, il devoit se purger de cette aculation, en mettant le bras nud dans une Chaudière pleine d'eau bouillante, & en tirer une bague, plus ou moins enfoncée, selon la nature du Crime. Ensuite on envelopoit la main. Le Juge mettoit un scellé sur l'envelope, & trois jours après on la visitoit. Si elle se trouvoit sans brulure, l'Aculé étoit déclaré innocent; mais si la main se trouvoit ofensee & atteinte de brulure, il demeuroid convaincu. Cette Epreuve se faisoit dans l'Eglise & étoit acompagnée de plusieurs Cerémonies Eclésiastiques. L'Aculé après avoir jeuné trois jours au pain & à l'eau, entendoit la Messe & il y comunioit, & avant que de recevoir l'Eucharistie il faisoit Serment de son innocence.

L'Epreuve du *Fer chaud* se faisoit à peu près de la même manière. L'Aculé, après toutes les mêmes Cerémonies, devoit empoigner un Fer chaud pour prouver son innocence. La main s'enfermoit ensuite exactement dans un sac, sur lequel le Juge & la

Partie

Partie adverse aposoient leur sceau, pour ne les lever que trois jours après. C'est de là que nous est restée cette façon de parler usitée pour afirmer quelque chose de la manière la plus forte, *J'en mettrois la main au feu.*

On avoit aussi recours dans ces Epreuves à ce qu'on apelloit le *Morceau Judiciel*. On faisoit manger un Morceau de Fromage & de Pain d'orge, à un Home acusé de vol, & on s'imaginait que ce Morceau ne pouvoit être avalé par le Voleur. C'est de là que nous est venue encore cette Imprécation si comune parmi le Peuple, *Que ce Morceau puisse m'étrangler*, si je ne dis pas la vérité. Toutes ces différentes Epreuves étoient appelées le *Jugement de Dieu*, parce que l'on prétendoit que Dieu y faisoit conoitre clairement ceux qui étoient innocens ou coupables.

Telle étoit la crédulité de ces Siècles où régnoit la barbarie. L'ignorance, Mère de la Superstition, y avoit introduit ces usages abusifs. Ils sont tous suposés dans notre Missel, & il paroît que quand on l'écrivit ils étoient alors dans toute leur force. Mais ce qu'on y trouve dans un fort grand détail, c'est l'Office & les Prières qui acompagnoient ces sortes d'Epreuves.

Je croi, *Monsieur*, que vous verrés avec plaisir un échantillon de quelques unes de ces formules. Dans la Prière pour le succès de l'*Epreuve de l'eau bouillante*, on comence

par rappeler le Miracle des Noces de Cana où l'Eau fut convertie en Vin. Ensuite vient le secours que le Seigneur donna à St. Pierre prêt à se noier. De ces Miracles & de quelques autres opérés sur les eaux, on se flatte que le Ciel voudra bien en faire aussi un sur cette Eau d'épreuve, pour manifester le Voleur.

A l'Epreuve du *Fer chaud*, la Prière débute par le Buisson ardent de Moïse, qui ne le consumoit point. On cite après cela Loth sauvé des flammes de Sodome & de Gomorre, & long-tems après de la Fournaise ardente les trois jeunes gens, Adrac, Misac & Abdenago. On demande la même grace pour l'Acusé, s'il est innocent, & le contraire s'il est coupable.

J'ai lû quelque part, qu'autrefois en Hongrie, quand on faisoit cette Epreuve du Fer chaud, on se servoit d'un autre moïen, pour engager le Ciel à faire conoitre la vérité du Fait contesté. Ils donnoient pour fondement de leur demande ces paroles de J. C. *Tout ce que vous demanderés en priant ; croïés que vous l'obtiendrés.* En consequence de cette Promesse, ils s'imaginoient que Dieu devoit intervenir miraculeusement, pour répondre à leurs Epreuves téméraires*.

Pour

* Un Anonime a remarqué, *Bibliot. Raison. T. XXXIV. p. 167* qu'on abuse encore aujourd'hui de ce Passage, pour n'avoir pas compris qu'il regarde particulièrement les Dons miraculeux acordés aux Apôtres.

Pour le *Morceau Judiciel*, la Prière débute par le fameux Jugement de Salomon ; on rappelle ensuite la manière dont l'innocence de *Susanne* fut manifestée. On demande à Dieu en conséquence, que si l'Acusé n'a pas commis le crime dont on le charge, il avale tout naturellement & aisément le Morceau qu'on lui présente. Si c'est le contraire, on prie la Justice divine, que celui qui a volé, ou seulement consenti au Vol, ne puisse pas avaler ce Morceau d'épreuve, que son gosier soit bouché, que rien n'y puisse passer, que l'on voie sa bouche s'enfler, qu'on le voie trembler & les larmes lui couler des yeux, & qu'enfin il rejette le Morceau en présence de toute l'Assemblée.

Dans la vûe d'abrèger, j'ai supprimé plusieurs des Miracles de l'Ancien Testament dont on a rempli ces Prières, se flatant par là d'obtenir quelque chose de semblable. Mais j'en trouve un qui est amené d'une manière si singulière que j'aurois tort de l'omettre. On demande à Dieu, que come il fit autrefois que Pharaon ne pût pas traverser la Mer Rouge, mais qu'il fût englouti dans les flots, il fasse de même que le *Morceau Judiciel* ne puisse point traverser le gosier du Coupable*.

* Tu, Domine, manifesta furtum istud, sicut manifestasti Pharaonem Regemmersum in Mari, sicut ille non pertransivit Mare, sic non pertranscat gulam ejus qui hoc furtum admisit Creatura Panis & Formatici.

Outre ces Prières, nous trouvons encore dans ce Rituel plusieurs formules d'Exorcismes relatifs à ces Epreuves. Dans celle de l'Eau bouillante & du Fer chaud, on prenoit à la vérité toutes les mesures possibles pour que l'Acusé ne se frotât d'aucun ingrédient pour arrêter l'activité du Feu. Mais on craignoit encore les enchantemens & les sortilèges. Pour se précautionner contre ces opérations du Démon, on exorcisoit avec soin, l'Eau, le Fer, le Pain & le Fromage qu'on devoit employer pour ces Epreuves*. Tous ces Exorcismes finissoient encore par une Prière, dans laquelle on demandoit à Dieu que par sa toute puissance il dissipât tous les enchantemens & les rendit inutiles.

„ Chaque Siècle a ses folies & ses erreurs,
 „ dit la dessus un Home d'esprit. Le comun
 „ des Homes pense d'après le génie de son
 „ Siècle; mais lors que l'yvresse est passée,
 „ on est surpris à quel point on a été dupe.
 „ La Superstition & le goût pour le mer-
 „ veilleux ont toujourns été les Maladies
 „ in-

* Voici l'Exorcisme de l'Eau. Exorcizo te, Creatura Aquæ, in nomine Patris &c. ut fias Aqua exorcizata ad efugiendam omnem potestatem inimici & omne fantasma Diaboli. . . . Le Morceau Judiciel est apellé dans l'Exorcisme, Creatura Panis & Formatici. Ce mauvais Latin confirme l'étimologie que l'on donne du mot de Fromage, ou, come on disoit autrefois, Formage. Ce mot vient du Moule où on le façonne, qui s'apelle forme.

„ incurables de l'Esprit humain *. Le principal usage que je dois faire de cette citation, c'est de remarquer que quand on copia nôtre Missel, *l'yeuse n'étoit pas encore passée*, qu'au contraire elle étoit dans toute la force; ce qui paroît clairement par toutes les Prières & les Exorcismes qu'on y trouve pour ces Epreuves **. Or *Pâquier* dans ses Recherches m'apprend que le Concile de Latran, tenu l'an 1215. défendit absolument l'Epreuve du Fer chaud, & de l'Eau bouillante Il condana sur tout les Prières & les Exorcismes qui acompagnoient ces Epreuves ***. Il paroît clairement par là, que ce Missel est d'un Siècle plus reculé que ce Concile.

A cette preuve d'antiquité en faveur du Missel, j'en vai joindre une autre d'un genre bien différent, & qui est beaucoup plus satisfaisante. Au lieu de ces pratiques superstitieuses, dont je viens de parler, je trouve quelques traces de Cérémonies qui se ressentent encore de la pureté & de la simplicité des premiers Siècles de l'Eglise. On fait que du tems des Apôtres, on plongeoit entièrement dans l'eau ceux que l'on batifloit, au lieu que depuis fort long-tems le Batême ne s'ad-

* Mém. de Littérature, T. XV. p. 637. Edit. de Paris.

** On trouve encore quelques anciens Livres d'Eglise où sont ces Prières & ces Exorcismes. On m'a dit que la Cathédrale de Soissons a un ancien Manuscrit où on les voit.

*** Liv. IV. Chap. 2.

s'administre plus que par aspersion. Aussi tous les Rituels de l'Eglise Romaine prescrivent au Prêtre, de répandre trois fois de l'eau sur la tête de l'Enfant, & le nôtre lui ordonne de le plonger trois fois, *Ter immergat*. J'espère, *Monsieur*, que vous ne prendrés pas mal ma pensée. Je ne prétens pas sur le simple mot d'*Immersion*, attribuer à nôtre M. S. une antiquité chimérique, & le faire remonter jusqu'aux tems Apostoliques où l'on plongeoit dans l'eau ceux que l'on batisoit. Ce que je veux seulement inférer de cette façon de parler, c'est que le Missel est d'un Siècle assez reculé, pour que l'on eut encore conservé l'ancienne manière de s'exprimer*.

Autre

* Immédiatement après le Calendrier, on trouve la Rubrique pour le Vendredi & Samedi de la Semaine Sainte. Le Vendredi Saint on comunie avec une des deux Hosties qu'on a consacrées le jour précédent. Pour le Calice il n'est point consacré, & voici ce que dit là dessus nôtre Rituel, *Sanctificatur autem Vinum per Panem sanctificatum*. C'est que le Prêtre jette une portion de l'Hostie dans le Calice. N'est-il pas surprenant que l'Hostie consacrée qui est censée sanctifier le Vin, soit appelée simplement du Pain sanctifié? Cette expression seroit bien foible si l'on eut crû alors la Transsubstantiation comme on la croit aujourd'hui. Il faut remarquer que ce n'est pas un petit Particulier sans aveu, qui dans un de ses Ouvrages a employé ces expressions afoiblies qui trahissent les sentimens de son Eglise. Elles se trouvent dans des Livres Liturgiques à l'usage journalier d'une Cathédrale. Le Métropolitain qui y assiste les entend, sans y trouver rien à redire. Pourquoi cela? C'est que c'étoit le stile constant de ce tems là, que l'on tenoit des Siècles précédens.

Autre preuve à peu près semblable à la précédente, je veux dire où l'on reconoit encore quelques vestiges des Pratiques Apostoliques. L'article de la Pénitence est tout autre dans ce Rituel que dans ceux d'aujourd'hui. On n'y remarque aucune trace d'une Confession particulière, ou Auriculaire. On y trouve des Formules d'absolution de péchez qui se done à tous les Pénitens à la fois. Il importe d'en transcrire une ici, afin que l'on en puisse bien juger.

Vice Sancti Petri Apostolorum Principis, cui à Domino collata est nobis potestas ligandi atque solvendi, cujus etiam & nos licet indigni vice fungimur absolvimus vos, Fratres vel Sorores, in quantum vestra expetit accusatio, & ad nos pertinet remissio ab omnibus peccatis vestris quacunq; omnibus operibus malis egistis, sitque vobis Omnipotens Deus Redemptor vester vita & salus & remissio omnium peccatorum; cum Patre & Spiritu Sancto.

Il y a encore d'autres Formulaires équivalens où l'on parle toujourns aux Pénitens au pluriel. Vous voies, *Monsieur*, que cela quadre parfaitement avec le sentiment des Réformés, qui disent que la date de la Confession Auriculaire est-celle du Concile de Latran, en 1215. sous le Pape *Immocent III.* Il est certain au moins, qu'on n'en aperçoit aucune trace dans nôtre Rituel.

J'entendis un jour un habile Jésuite qui prêchoit sur cette matière. Je vai vous rapporter un endroit de son Sermon, qui doit, ce me semble, trouver ici sa place. Il plaidoit pour la Confession, & dispuoit de toutes ses forces contre ceux qui ne veulent pas reconoitre l'autorité de ce Tribunal.

„ Il y a des gens qui prétendent, dit-il,
 „ que la Confession est un établissement pu-
 „ rement humain, qui trouve sa source
 „ dans le Concile de Latran, & qui done
 „ aux Prêtres un pouvoir tyrannique sur le
 „ reste des Fidèles. Mais il est aisé de ré-
 „ pondre à cette objection, & de faire voir
 „ que ce n'est point là une invention dont
 „ les Homes se soient avisés eux-mêmes.
 „ Quel intérêt avoient les Pères de ce Con-
 „ cile à s'imposer ce nouveau joug, & de
 „ se condamner eux-mêmes, sans avoir au-
 „ cun égard à leur rang & à leur dignité,
 „ à tout ce que la déclaration des péchez
 „ peut avoir de rude & d'humiliant? Si les
 „ Ministres de la Pénitence, les Prélats,
 „ les Souverains Pontifes étoient afranchis
 „ de cette Loi, l'accusation auroit quelque
 „ couleur, quelque aparence de vérité,
 „ mais tous y étant également assujettis, en
 „ faut-il d'avantage pour fermer la bouche?

Il n'est pas nécessaire, *Monsieur*, que je m'arrête ici à montrer la foiblesse de cette

Ré-

Replique. Vous la sentés mieux que moi. Les Réformés disent que les Evêques du Concile de Latran eurent des raisons de politique pour établir la Confession. Elle donne du relief aux Prêtres; elle les érige en Juges respectables. Le Clergé avoit intérêt d'être informé des plus secrettes actions des Particuliers.

Scire volunt secreta domûs atque inde timeri.

En suposant que ce sont là les motifs secrets de cet établissement, ou quelques autres de cette nature, on voit assez que les premiers Prélats qui ont parû s'y soumettre come les autres, ne l'auront pas regardé come un joug incomode pour eux, parce qu'ils ne s'y seront soumis qu'à l'extérieur, & qu'en feignant de se confesser, ils n'auront déclaré de leurs péchez secrets que ce qu'ils auront jugé à propos. Une Confession où l'on est le Maître de ne dire que ce que l'on veut, ne doit plus être regardée come un joug, come quelque chose de rude & d'humiliant.

Pendant que ce Prédicateur s'échauffoit ainsi pour soutenir la Confession Auriculaire, il me vint dans l'esprit une maniere de faire sentir le faux de son raisonnement, que je vous avoüe que j'aurois souhaité de pouvoir

comuniquer au Controversiste lui même ; mais n'ayant pas eu occasion de le voir, je vai vous en faire part ici afin qu'elle ne soit pas perdue.

Louis XIV. imposa en 1695. une Capitation assez forte sur tous les Sujets de son Roïaume. Cette taxe parut fort onéreuse, & fit crier bien des gens. Je ne doute point que le Parlement n'ait fait alors des Représentations pour parer le coup, mais il n'y avoit rien de si aisé, en emploïant la Rhétorique de nôtre Prédicateur, que de justifier le Roi. Quelqu'un des Ministres d'Etat qui auroit entrepris cette Apologie, n'avoit qu'à dire, ou au Parlement ou à ceux qui se plaignoient, que leurs plaintes n'étoient pas fondées. Pour les en convaincre, il leur auroit représenté, que le Roi avoit taxé Monseigneur le Dauphin & toute la Maison Roïale. Aucun des Princes n'en est exempt. Puis que le Roi y a condamné l'Héritier de la Couronne, & toute la Maison Roïale, sans aucun égard à leur rang, les particuliers ne doivent pas se plaindre. Il faut conclure de cette demarche du Roi, qu'il a jugé la Capitation indispensable pour le bien de l'Etat. Il me semble que cette petite Parodie du raisonnement du Prédicateur est assez propre à en faire sentir le ridicule.

Mais il s'agit de trouver la date du M. S. & non pas proprement celle de la Confession

Au-

Auriculaire. Vous savés mieux que moi, *Monsieur*, que dans ces sortes de recherches, il faut faire attention à tout, & ne négliger aucune des plus petites circonstances. J'avois vû dans nôtre Missel quelques Versets de Plaumes mis en Musique, & le Chant Grégorien marqué par des Notes assez bizarres, qui m'étoient entièrement inconnues. Je ne m'y étois point arrêté, & j'avois passé outre. Y étant revenu ensuite avec un peu de réflexion, j'ai trouvé que ces Notes, quoi qu'inconnues, pouvoient nous donner quelque lumière. Dans cette Musique, parlée dans divers endroits du Livre, on ne voit ni les Lignes, ni les Clés, ni l'Echelle, point de B. quarre, point de B. mol. Elle est totalement différente de la nôtre. On sait que *Gui Aretin* inventa celle dont on se sert aujourd'hui, l'an 1024. Le Pape *Jean XX.* élu cette année-là, comanda de mettre en usage cette nouvelle manière de chanter, & en très peu de tems elle fût répandüe par tout. Les Grecs se servoient de certaines Lettres, pour désigner les divers degrés des tons. En Occident on notoit le Chant de diverses manières, avant l'invention du Système d'*Aretin*. Je ne saurois vous dire ce que c'est que les Notes de nôtre Missel. Ce sont des points presque imperceptibles, & de petites figures qui ne ressemblent à rien de

conu. Mais il fufit qu'elles aïent précédé l'*Aretin*, pour conflater l'antiquité de nôtre M. S.

Mais les petites Notes historiques inferées dans le Calendrier, en difent encore plus que ces Notes de Mufique. On y a marqué le jour de la Mort de diverfes Perfonnes diftinguées, afin de célébrer leur Anniverfaire. Ces Notes font pofterieures au M. S. & ne font pas de la même main. Il y a entr'elles variété d'Encre & de Caractère. La mort de ces Bienfaiteurs paroît y avoir été raportée, lors qu'elle arrivoit. Cela polé, il ne s'agit plus que d'en copier deux ou trois. Je trouve que le 21. Février mourut *Aymon* Archevêque de Tarentaife. Le *Gallia Christiana* m'en marque l'année; c'eft en 1040. En fuivant ce Nécrologe, je vois que le 4. Mars eft mort *Humbert Comte de Maurienne*. C'eft ainfi qu'on apelloit les Ducs de Savoïe dans ce tems là. Pour l'année, les Hiftoriens m'apprennent que ce Prince mourut l'an 1048. Vous voïés, *Monsieur*, que lequel que vous choiffiés de ces deux articles, il done déjà 700. Ans d'Antiquité à nôtre M.S.

Il eft vrai qu'il y a eu plufieurs Princes de Savoïe, qui ont porté le nom d'*Humbert*. Mais il s'agit vifiblement ici d'*Humbert I.* & en voici la preuve, c'eft qu'il n'eft défigné par aucun caractère pour le diftinguer des autres.

autres. On lit simplement qu'un tel jour *Obiit Humbertus Comes Mauriennæ*. Son Fils *Humbert II.* nâquit l'année de la mort de son Père. Puis que le Nécrologe ne désigne point cet *Humbert* ni par sa qualité de Père, ni par *Humbert, aux Blanches Mains*, il paroît que quand sa mort a été rapportée dans le Calendrier, *Humbert II.* son Fils n'étoit pas encore mort, & peut être même n'étoit pas né.

Enfin la dernière preuve d'Antiquité de nôtre Missel, & qui est peut être la meilleure aux yeux des Conoisseurs, c'est la forme des Lettres, les abréviations & l'orthographe, qui sont précisément celles du X. ou XI. Siècle. Si nous pouvions vous voir à Genève, c'est ce dont nous vous ferions Juge vous même, car le coup d'œil en dit plus là dessus que tous les raisonnemens. Ce qui nous a beaucoup aidé à faire valoir cette preuve, c'est que nous avons dans nôtre Bibliothèque publique une ancienne Bible Vulgate, qui fut donnée au Chapitre des Chanoines pour l'usage de la Cathédrale, par *Frédéric* Evêque de Genève, come on le lit à la fin de ce M. S. On sait quand vivoit cet Evêque, & cela met cette Bible au X. Siècle. Elle nous a servi de pièce de comparaison. Nous avons trouvé entre cette ancienne Vulgate & nôtre Missel, une entière conformité

sur la forme des Caractères & sur toutes les petites singularités des Copistes.

Je me flatte, *Monsieur*, qu'étant au fait come vous l'êtes, de ces matières, vous voudrés bien, sur l'exposé que je vous fais ici, nous comuniquer vos Remarques, soit pour esclaircir nos Conjectures, soit pour les redresser, au cas que nous nous soions trompés, come cela pourroit bien nous être arrivé. Je suis &c.





S U I T E

*De la Lettre à Mr. B * * *, Ministre
du St. Evangile sur le Traité de la Vérité
de la Religion Chrétienne, de Mr. le Pro-
fesseur V E R N E T.*

JE m'étois arrêté, *Monsieur*, dans cet endroit; mais Mr. de B * *, qui a eu part aux premières Remarques sur la Préface de l'Ouvrage de Mr. *Vernet*, me dit, que ce que j'avois donné n'étoit point suffisant, que mon honneur m'engageoit à aller plus loin, & que le Public atendoit les Observations que j'avois promises sur le Corps même du Livre de Mr. *Vernet*. J'eus beau répondre, qu'une heure de repos valoit mieux que le bruit d'une réputation passagère; qu'à l'égard de mes prétendues promesses, les Auteurs n'en étoient pas Esclaves; que Mr. *Turret*. ne manqueroit pas de Défenseurs plus habiles que moi, qui sauroient bien reclamer ce qui lui appartient, & auxquels l'amitié & la reconnaissance rendoient la mémoire précieuse. J'ajoutai, en souriant, que Mr. *Vernet* lui même n'avoit pas été si exact à tenir la
pa-

parole, puis qu'il avoit promis à ses Lecteurs, il y a environ 20. Ans, qu'il travailleroit incessamment à finir la Traduction, dont il n'a doné que quelques Sections de loin à loin; qu'à la verité il avoit été occupé dans l'intervale à l'Edition de quelques excellens Traitez de ses Amis; mais qu'on pouvoit appeller cela païer le Public avec les Finances d'autrui; à moins qu'on n'aimât mieux dire, que Mr. *Vernet* faisoit come certains Magistrats, qui négligent leurs propres Affaires pour celles du Public. Toutes ces raisons ne satisfirent point M. de B**. Il me fit entendre qu'elles ne me justifioient point, & me pressa de nouveau. Hé! bien, *lui dis-je*, faisons au moins nos Conventions. Vous me dispenserez de comparer la Traduction de Mr. *Vernet* avec les *Thèses Latines de Mr. Turretin*, & la *seconde Edition* avec la *première*; les différences qu'il peut y avoir, les changemens & les aditions qu'il a fait, car Mr. *Vernet* est tour à tour Traducteur, Comentateur & Original, tout cela me meneroit beaucoup trop loin. Je me suis moins proposé, *continuai je*, une Critique en détail, qui n'est point de mon goût, que des Observations générales sur la diction & sur le stile, qui peuvent, en éclairant le Lecteur, m'instruire moi même. Je l'engageai à parcourir avec moi cet Ouvrage, & afin que Mr. *Vernet* n'eut aucun droit

droit de se plaindre, je chois, pour l'Objet de nôtre Examen, la seconde Edition, come devant être plus travail'ée & plus parfaite que la première. Je dis à Mr. de B**. que n'ayant rien de prêt sur cette Matière, ne lisant jamais un Ouvrage dans le dessein de le critiquer, il faudroit s'en tenir à ce qui se présenteroit à l'ouverture du Livre, & nous borner à l'examen du Stile; que Mr. *Vernet*, qui professe la Rhétorique avec beaucoup de succès, & qui a la réputation de bien écrire en François, ne nous laisseroit aparemment guères de fautes de langage a relever. Ce qui nous engagea aussi à nous en tenir à l'Elocution, c'est la Reflexion, que n'étant pas aise de distinguer précifément les pensées de Mr. *Vernet*, de celles de Mr. *Turrettin*, come il n'etoit pas juste d'attribuer au Maître les fautes qui appartiennent au Disciple; ce seroit aussi manquer d'équité, que d'attribuer au Disciple les fautes qui pouvoient appartenir au Maître.

Quoi que nôtre Examen n'ait point pour objet les pensées, dis je, à M. de B**, cependant en voici une qui me frappe trop pour ne pas y faire quelque attention: Elle est dans le Chapitre I pag. 12. Mr. *Vernet* pour faire sentir la supériorité qu'a la Religion Révélée sur la Religion naturelle, dit, que *celle ci a été oubliée & défigurée, tant par les Peuples que par leurs Docteurs;*

mais la Religion Révélée a t'elle été moins défigurée ? Qui reconoitroit la Doctrine de J. C. & des Apôtres dans l'explication de plusieurs Théologiens ? Mr. *Vernet* convient lui même , dans la page suivante , qu'on a mêlé à la Révélation des Erreurs qui peuvent en doner une fausse idée ; ensorte qu'à cet égard la Religion Révélée n'auroit point d'avantages sur la Religion Naturelle. Pour établir sa supériorité, il faut opposer à la Religion naturelle, tirée des Ecrits des plus habiles Déistes, la Religion Révélée, telle qu'elle est dans la pureté, & ne craignés pas que cette Comparaison lui fasse rien perdre de son prix ; la lumière du Jour éfacera sans contredit celle de l'Aurore.

Puis que nous en sommes sur cet article , je dirai , que la phrase de Mr. *Vernet* ne me paroit pas tout à fait correcte ; la Religion Naturelle , assure t'il , a été oubliée & défigurée tant par les Peuples que par leurs Docteurs. On pourroit contester qu'elle ait été oubliée ; on en trouve les principes chés tous les Peuples ; leurs Docteurs en ont jetté les fondemens ; il n'y a qu'à lire les Ouvrages de *Platon*, de *Phocylide*, de *Cicéron*, pour s'assurer de cette vérité. Mr. *Vernet* lui même en convient : Mais il faut aussi convenir avec lui , qu'aucun d'eux n'a établi un Système pur & complet de Religion naturelle : C'étoient des
Mors

Morceaux épars çà & là, où l'Or étoit toujours mêlé avec quelque autre Métal; ce qui fait sentir, come Mr. *Vernet* le dit lui-même, le besoin & la *nécessité* de la Révélation. La phrase dont il se sert, ne présente point les idées dans leur ordre naturel. Puis qu'il vouloit emploïer le mot d'*oublier*, qui me paroît de trop, il falloit dire du moins que la Religion naturelle a été *défigurée & oubliée*; puis qu'on ne sauroit défigurer ce qui a été *oublié*, & qui est, par raport à nous, come s'il n'existoit point, outre, que pour conserver la gradation, il falloit placer le terme *oublié*, après le mot *défiguré*, comé étant le plus fort.

Je vai continuer, lui dis-je, à proposer mes doutes, mais je vous prie de prendre garde que je ne les done que come tels, & que je suis bien éloigné de me croire infallible. Un simple Laïque ne s'attribuera pas une infallibilité qu'il refuse à un Ecclésiastique.

D'aussi haut que nous puissions remonter vers nôtre origine: Il me semble que cette construction n'est pas assés nette: On ne dit pas *remonter d'aussi haut*. Je doute aussi que ce soit bien parler que de dire, *L'exercice modéré de nos facultés, soit de corps soit d'esprit*; je crois que la règle & l'usage veulent que l'on dise, *soit du corps, soit de l'esprit*.

Pag. 38 *Mille Gens sont foulés pour la vaine gloire, & pour les caprices d'un seul.* Le mot de *foulé* est ici un terme figuré, qui régit ordinairement la préposition *par* ; ainsi il vaudroit mieux dire : *Mille Gens sont foulés par la vaine gloire, & par les caprices d'un seul.* Cette phrase ci n'auroit elle point quelque chose de louche ? On fait aussi qu'ils étoient de ceux qui exposoient leurs Enfans, & qui se croioient tout permis sur leurs Esclaves pag. 40. Peut on dire être de ceux ; & se permettre sur quelqu'un ? On dira bien, qu'il y a certaines Gens qui se croient tout permis, mais qui ne permettent rien aux autres. On dit encore le permettre quelque chose ; mais je doute que l'on puisse dire le permettre sur quelqu'un. Le sort des Rois & des plus illustres Captifs étoit de marcher enchainés devant le char du Vainqueur, après quoi, on les étrangloit, &c. Je ne sai pourquoi je n'aime pas cet après quoi. On me trouvera peut être trop délicat ; mais quand l'idée est noble, je voudrois que l'expression le fut aussi ; d'ailleurs, ce que dit ici Mr. Vernet n'est pas tout à fait vrai : Plusieurs Capitaines Romains en ont usé très généreusement à l'égard de leurs Captifs. Je ne citerai que l'exemple de Pompée : Aiant vaincu Tigrane, Roi d'Arménie, ce Prince se prosterna à ses pieds, en lui présentant la Couronne ; mais Pompée le relevant la lui

re-

remit sur la tête ; ce qui a fait dire à un Ecrivain , *Que Pompée trouvoit plus beau de faire des Rois que de les assujettir.*

Je suis fâché d'être obligé de dire que je trouve assés souvent des expressions basses , que nos bons Auteurs ne se permettent pas , *des Peuples miserablement abatardis par une crasse ignorance , la plupart ne sont que des Sauvages, Brigands , Vagabonds ;* il faloit répéter l'article , *des Brigands , des Vagabonds &c.*

Renverser toutes les idées de la Raison humaine. Ne suffisoit il pas de dire de la Raison ? Connoissons nous d'autre Raison que la Raison humaine. *Quoi qu'on puisse dire qu'ils ont été guéris des coutumes barbares ou indécentes.* Est-ce bien parler que de dire , *Etre guéri des coutumes ? Gens mal instruits & nullement imbus des principes de l'Evangile.* Imbu se prend presque touûjours en mauvaise part. On dit un Home imbu d'erreurs & de préjugés , mais on ne dit point imbû des principes de l'Evangile.

Pag. 52 *L'extrême dépravation de l'Home va quelquefois jusqu'à alterer les principes.* De quels principes s'agit-il ici ? Sont ce les principes de l'Histoire , de la Poësie , des Mathématiques ? Il s'agit aparemment des principes de la Morale , mais il faloit le dire.

Page 53. *La corruption du Cœur offusque l'Entendement.* Je conois un Philosophe qui

ne sauroit souffrir cette expression ; elle lui paroît manquer tout à fait de justesse, parce qu'elle suppose ce qui n'est point. Il n'est pas vrai, *dit il*, que l'Entendement soit jamais osulqué, & il ne sauroit l'être. Il distingue toujours le bien du mal ; autrement l'Homme ne seroit, ni libre, ni coupable ; mais il est quelquefois séduit par le penchant du Cœur, qui préfère un bonheur apparent & imaginaire, à un bonheur réel & solide : *Médée* voit le bien & l'approuve lors même qu'elle se détermine pour le mal. *Video meliora, proboque, deteriora sequor.* Dans ce cas, l'inclination l'emporte sur le devoir : C'est l'empire que nous laissons prendre à nôtre penchant, qui a donné lieu à cette Maxime, *L'Esprit est souvent la dupe du Cœur.* Mais continuons cet Examen.

Page 54. *On associoit déjà au Culte du vrai Dieu, la crainte des Démons, ou des Génies, &c.* Je doute fort qu'on puisse dire, *associer la Crainte au Culte du vrai Dieu.* La Crainte est un sentiment de l'Âme, & le Culte est composé d'actes extérieurs. Ces deux choses n'ont pas allés de rapport pour être unies ensemble. On associe des Cérémonies à un Culte vrai ou faux ; mais on n'associe point la Crainte.

Voici quelques phrases, qui me paroissent louches & obscures : *Le Vulgaire toujours porté*

à confondre l'image avec ce qu'elle représente, ne manqua pas d'y fixer sa dévotion, on lui rendant les mêmes honneurs. A qui rendoit-il les mêmes honneurs, est-ce à l'Image, ou à ce qu'elle représente? Page 60. On en jugera par le raisonnement que Terence met dans la bouche d'un jeune Home, à qui la vue d'un Tableau représentant Jupiter, qui subornoit Danaë, leva tous les scrupules qui l'empêchoient d'en faire autant. Que dites vous, Monsieur, de la chute de cette période, en faire autant? La Conversation la plus familière souffre t'elle rien de semblable? Page 62. Il est naturel de régler sa vie sur la nature de l'objet qu'on adore. Il seroit peut être mieux de dire; Il est naturel de régler sa vie sur les Mœurs, ou sur l'exemple de l'objet qu'on adore: Le mot de Nature n'offre pas ici un sens clair & déterminé; outre que naturel, & nature sont bien près l'un de l'autre; ce qui blesse l'oreille.

Ho! Si vous êtes si délicat, vous ne serez pas content de cette phrase ci, me dit Mr. de B. . . Page 74. La pente de l'Home l'entraîne à se forger des Divinité locales, partiales & visibles. Il me semble que la rencontre des mêmes sons forme une sorte de monotonie désagréable, mais ce n'est pas surquoi tombe ma remarque, ajouta-t'il; il paroît

A a

que

que l'Auteur veut dire, que l'Homme est porté à se forger des Divinités toutes corporelles. C'est dans ce sens qu'il les nomme des *Divinités partiales*. Mais est il permis de changer ainsi la signification des mots ? On dit bien qu'un Juge ne doit jamais être partial, soit dans les Matières civiles, soit dans les Matières de Belles-Lettres ; mais on n'a jamais dit, être partial, pour dire être composé de parties. Il n'est pas plus permis de changer la signification des mots, que d'en forger de nouveaux. L'usage seul décide. Un Professeur en Rhétorique n'a pas plus de droit à cet égard qu'un simple Particulier. On s'est moqué du Roi *Chilperich*, qui à l'imitation de l'Empereur *Claude*, voulut établir trois Caractères nouveaux. Le Grammairien *Pomponius* eut raison de dire à *Tibère*, qu'il pouvoit bien donner le droit de Bourgeoisie Romaine aux Hommes, mais non pas aux mots. *Cicéron* étoit extrêmement réservé à cet égard ; il défend non seulement à son Orateur d'inventer de nouveaux termes ; mais il lui ordonne encore d'être fort retenu à faire de nouvelles Métaphores, & de passer hardiment du propre au figuré, ou du figuré au propre, & c'est précisément le cas.

Nous devrions terminer ici nôtre Examen,

men, dis je à Mr. B... aussi bien n'est ce ici qu'un coup de craion, & je crains qu'on ne nous acuse à nôtre tour d'être *partiaux*; je crois cependant, que vous conviendrez avec moi, qu'il y a dans l'Ouvrage de Mr. Vernet des morceaux très utiles & très heureusement exprimés. Oui, repliqua Mr. de B.. mais je crois que vous conviendrés aussi, qu'il y a plus de précision dans le Texte que dans le Comentaire, & que tout n'y est pas également chatié. Par exemple, tout indulgent que vous êtes, soutiendrés vous que cette Phrase soit fort régulière? *Les mêmes boneurs à peu près se rendent au Diable, & à sa Figure nommée Ganga, pour l'empêcher de faire du mal.* pag. 71. Ne semble-t'il pas d'abord, qu'on nomme cette figure *Ganga*, pour l'empêcher de faire du mal? Seroit ce chicaner, que de reprendre ces expressions, qui me tombent sous les yeux: *On est choqué*, dit Mr. Vernet, *de voir les Dieux d'Homère, si foibles, si passionés, si divisés entr'eux, & faisant à vrai dire, un mauvais personnage.* Ce mot de *personage*, est il ici bien appliqué? Exprime-t'il affés fortement ce qu'on veut dire? Dit on dans un Stile soutenu, *se coeser d'une opinion*? On dira bien en conversation, un Home judicieux ne doit se coeser d'aucune Opinion;

nion : On dira encore , come Mad. Desboul-
lières , mais dans le Burlesque :

*Coëfé d'un vilain Bonet gras,
Martin est gité dans ses Draps,
A peu près blancs come l'Ebeine.*

Croïez vous, *Monsieur* , qu'on puisse dire, *Ceci a en vüe ?* Cependant cette Expression se trouve en Note à la page 179. Ceci est un terme indéfini , qui ne sauroit avoir aucune vüe. Il n'y a que des Etres intelligens ; qui puissent en avoir ; ainsi , on dira fort bien , *On doit avoir plutôt en vüe le bien public , que sa propre réputation.* Pour rectifier cet endroit , il n'y avoit qu'à dire : *On a ici en vüe* , parce qu'alors , *on a s'applique-
roit naturellement à l'Auteur.*

Dit-on une Interprétation ou une Explication *sinistre ?* J'avois bien entendu dire un Evénement *sinistre ; Une Guerre civile est le plus sinistre de tous les Evénemens ; Un Luxe excessif est un sinistre présage de la décadence des Etats ;* mais je n'avois pas encore oui dire une *Explication sinistre* : On dit , qu'une Explication est mauvaise , quand elle est obscure , ou qu'elle n'est pas conforme aux Lumières naturelles.

Notoire , notoriété , publicité , se disent ils ?

Je trouve dans *Richelet*, que les termes de *notoire*, *notoriété* sont des termes de Palais, qui ne sont point employés hors du Bateau. A l'égard de *publicité*, s'il étoit permis de se jouer sur les mots, je dirois qu'il n'est guère célèbre, & que je ne l'ai trouvé dans aucun bon Auteur. Je voudrois bien qu'on pût enrichir nôtre Langue de certains mots expressifs, qui ont de l'analogie avec d'autres, & qui ont d'ailleurs un son agréable; mais l'usage est un Tiran, dont il n'est pas permis de secouer le joug. Les Yeux se plaisent de voir des Objets nouveaux, au lieu que les Oreilles ne peuvent souffrir que ce qu'elles ont accoutumé d'entendre.

Voilà, Monsieur, les petites Remarques, que nous fimes Mr. de B. & moi, en parcourant l'Ouvrage de Mr. Vernet. J'aurois plusieurs autres doutes à vous proposer, sur quelques mots & sur quelques expressions qui s'y trouvent; mais je ne veux pas vous fatiguer d'avantage; vous pourriez soupçonner que j'ai dessein de diminuer le prix du Livre de ce Professeur, lors que je n'ai en vûe que de m'instruire moi même: Et à qui pourrois je mieux m'adresser qu'à vous, Monsieur, qui possédés toutes les fineses de nôtre Langue? Les Pièces dont vous avez enrichi le *Journal Hebdomadaire*, & d'au-

tres Journaux , ne prouvent pas moins la justesse de votre goût , que l'étendue de vos lumieres.

Mr. Vernet semble dire à la page 24. qu'on doit écrire pour son Siècle. Mais ce Siècle ci est bien éclairé & bien délicat : Il demande beaucoup de précision & de clarté dans les idées , beaucoup d'élégance & de netteté dans l'expression C'est ce qu'on trouve dans les Differrations Latines de Mr. *Turretin* : La grandeur & la justesse des pensées sont soutenues par un stile nombreux, clair & plein d'énergie ; ce qui est le caractère de la vraie Eloquence. Mr. *Turretin* n'écrivoit pas seulement pour son Siècle ; il écrivoit pour tous les Siècles & pour toutes les Nations ; aussi ce grand & illustre Théologien étoit il universellement estimé. Mr. de *Fontenelle* , si bon Juge en fait de mérite, d'autant meilleur Connoisseur, qu'il joint beaucoup d'esprit à beaucoup de lumières, me parloit de ce Professeur , dans une Lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire il y a quelques Années , come d'un excellent Génie, qui faisoit honneur, non seulement à nôtre Ville & à nôtre Académie, mais encore à la République des Lettres. Mr. *Vernet*, dont le témoignage mérite bien d'être cité à côté de celui de Mr. de *Fontenelle* , a

confirmé cet Eloge , par celui qu'il a publié de cet excellent Théologien : On auroit seulement souhaité , qu'il n'eût point parlé , ni de sa figure , ni de sa phisonomie. Marquer en quoi un Savant s'est distingué , quel étoit le caractère & l'étendue de son Esprit , c'est faire véritablement son Portrait. Mais il a laissé en quelque sorte une Peinture de lui même , dans les bons Elèves qu'il a formé , & en particulier dans Mr. le Professeur *Vernet*.

Je suis avec respect &c.

Genève.





TESTAMENT

DE

M. ALEXANDRE POPE,

Avec quelques Epitaphes, & autres Pièces faites en Angleterre, au sujet de la mort de ce grand Poète: Le tout traduit de l'Anglois & du Latin, par M^r. S. D. C. avec quelques Observations.

„ **A**lexandre Pope, Ecuier, le plus
 „ célèbre Poète du Siècle, mourut à
 „ *Twickenham*, au Mois de Juin de l'an 1744.

C'est en ces termes que la mort fut annoncée dans le *London Magazine*, à la tête du Mortuaire du Mois de juin. On y voit aussi une Copie fidèle de son Testament.

On en donne ici la Traduction persuadé que cette Pièce attirera la curiosité du Public, qui n'est jamais indifférent sur les dernières paroles des Grands Homes.

TESTAMENT d'*Alexandre Pope*.

AU nom de Dieu, Amen. Moi *Alexandre Pope* de *Twickenham*, dans le Comté de

Middlesex, ai fait ainsi mon Testament, qui contient ma dernière Volonté. Je remets mon Ame à mon Créateur, dans la plus humble espérance de son bonheur avenir, come étant à la disposition de l'Être infiniment bon. Pour ce qui est de mon Corps, ma volonté est qu'il soit enseveli auprès de mes chers Père & Mère, à *Twickenham*, avec cette explication qu'après les mots *Filius fecit*, on ajoutera seulement *Et Filii qui obiit Anno 17.. Ætatis...* & que mon Corps y sera porté par six Homes des plus pauvres de la Paroisse, à chacun desquels il sera donné un Habit de gros drap gris, à titre de deuil. Si je meurs dans un lieu trop éloigné de ma Paroisse, on en usera de même dans la Paroisse où je décèderai, en ajoutant ce que dessus au Monument de *Twickenham*.

Je nomme & déclare les sous-nommés mes Amis particuliers, pour Exécuteurs de ma dernière volonté, savoir, *Allen, Lord Bathurst, Hugues Comte de Marchmont, Wulliam Murray*, Solliciteur Général de S. M. & *George Arbutnot* de la Cour de l'Échiquier; le survivant, ou les survivans d'entre eux. J'en excepte toutefois mes Manuscrits & Papiers non imprimés, que je laisserai au jour de ma mort, lesquels je desire qui soient remis à mon Illustre Ami, *Milord St. Jean Lord Bolingbroke*, au jugement du-

duquel je laisse le choix de ce qui devra être conservé ou non : Et en cas qu'il ne me survive pas, je laisse le même soin au *Comte de Marchemont*. Ceux qui m'ont rendu les meilleurs offices pendant ma vie, ne me refuseront pas les derniers offices après ma mort. Je leur laisse cet embarras, come une marque de ma confiance & de mon amitié; les priant seulement d'agréer ce qui suit come un foible moïen de graver mon souvenir. Je prie donc *Milord Bollingbroke* de joindre à sa Bibliothèque tous les Volumes de mes Oeuvres, & ma Traduction d'*Homère*, reliés en Maroquin rouge, avec les onze Volumes des Oeuvres d'*Erasme*. *Milord Marchemont* voudra bien recevoir l'*Histoire de Mr. de Thou*, en grand papier de l'Édition de *Bukley*, & celui des Portraits de *Milord Bolingbroke* par *Richardson*, qu'il trouvera le meilleur. *Milord Bathurst* trouvera s'il lui plait une place pour les Tableaux de trois Statues que je lui destine; l'*Hercule de Farnese*, la *Venus de Medicis*, & l'*Apollon* en clair obscur de *Kneller*. *Mr. Murray* acceptera aussi, come je l'en prie, le Buste d'*Homère* en Marbre par *Benrini* & celui de *Newton* par *Guelfi*. Pour *Mr. Arbuthnot*, je le prie de recevoir la Montre que je portois à l'ordinaire, la même dont le Roi de Sardaigne fit présent à *Milord Peterborough*. Je souhaite aussi que

que M. *Littleton* accepte les Bustes en Marbre de *Spencer*, de *Shakespear*, de *Milton*, & de *Dryden*, que son Roïal Maitre le Prince de *Galles* daigna me donner. Je lègue ma Bibliothèque de Livres imprimés à *Ralph Allen* de *Withcombe* Ecuïer, conjointement avec le Reverend Mr. *William Warburton*, ou au survivant des deux, après qu'on en aura prélevé ce que je done à *Milord Bolingbroke*, & que Meile. *Marthe Blount* aura choisi sur le tout soixante Volumes. Je lègue aussi en propre au même Mr *Warburton* tous mes Ouvrages actuellement imprimés, dont je n'aurai pas disposé. Et come il a fait ou doit faire des Comentaires & des Notes sur mes Ouvrages, je lui laisse tous les profits qui pourront résulter après ma mort des Editions qu'il en publiera, sans y faire aucun nouveau changement. Item en cas que Mr. *Raph Allen* me survive, j'ordone à mes Exécuteurs Testamentaires de lui paier la Some de Cent cinquante Livres Sterlings, qui, selon mon Calcul le plus exact, fait le montant de ce que j'ai reçu de lui, partie pour mon propre compte, partie pour des usages charitables. Que s'il refuse de recevoir cette Some, je desire qu'elle soit emploïée à un usage, qui, (j'en suis sûr) ne lui déplaira pas, l'avoir au profit de l'Hopital de *Bath*. Je done & lègue à ma Belle Sœur *Mme. Madeleine Racket* &

à ses Fils *Henri & Robert Racket*, à chacun Cent Livres Sterling. Je lègue & remets pareillement à la même Dame, tous mes droits & intérêts sur un Billet de Cinq cent L. St. qui m'est dû par son fils *Michel*. Je donne de même à la Famille les Portraits de mon Père, de ma Mère & de mes Oncles, avec un Diamant que ma Mère portoit, & la Montre d'Or. Je lègue à *Erasme Lewis, Gilbert West, Mr. Clément Cotterel, William Robinson, Nathanaël Hook*, Ecuier, & à Melle. *Anne Arbutnot*, à chacun Cinq L. St. pour être employées, à une Bague ou à quelque autre chose qui les fasse souvenir de moi. Pour ce qui est de mon Valet *Jean Searl*, qui m'a servi durant plusieurs années fidèlement & avec capacité, je lui lègue la Some de Cent L. St. outre le Gage d'une Année à lui & à sa Femme. Je lègue aux Pauvres de la Province de *Twickenham* Vingt L. St. qui seront partagées entr'eux, par *Jean Searl*, lequel venant à mourir avant moi, la même some de Cent L. St. parviendra à sa Femme & à ses Enfants. Item, je donne & lègue à Melle. *Marthe Blount*, Fille cadette de feu Madame *Marthe Blount* de *Welbeck Street*, dans le Quarré de *Cavendish*, la Some de Mille L. St. payable immédiatement après mon décès. Et quant à tous les Ornemens, de mes Grotes, les Urnes de mon Jardin, tous mes Efets mobiliers

liaires, & Vaisselle, dont je n'aurai pas autrement disposé dans mon Testament, je les done & lègue à ladite Delle. *Marthe Blount*, à cause de la sincère estime & de la constante amitié que j'ai pour elle. A cet égard ma volonté est, que mes Exécuteurs Testamentaires ou les survivans d'entr'eux prennent Inventaire de tous mes Biens, Argent & Billets, & qu'après avoir acquité mes Dettes, & Legs, ils placent tout le reste sur des Fonds d'Etat ou autres de pareille sûreté, selon qu'ils jugeront le meilleur, & qu'ils en paient la Rente annuelle de six en six Mois à la Demoiselle *Marthe Blount* pendant sa vie, & après sa mort je done la Somme de Mille L. St. à Madame *Madeleine Racket* & à ses Fils *Robert, Henri & Jean*, pour être partagée par égales portions entr'eux, ou à ceux d'entr'eux qui me survivront; & après la mort de ladite Delle. *Marthe Blount*, je done la Some de Deux Cents L. St. au susnommé *Gilbert West*, Deux Cent à Mr. *George Arbuthnot*, Deux Cent à Melle. *Anne Arbuthnot* sa Sœur, & Cent à mon Valet *J. Searl*, au cas que les uns ou les autres soient alors vivans. Pour tout le reste dont je n'ai pas disposé, je le lègue à mon plus proche Parent de sang. Telle est ma dernière volonté, que j'ai écrite de
ma

ma propre main & scellé de mon Cachet
le 12. de Déc. l'An de N. S. Mille sept cent
quarante trois.

ALEXANDRE POPE.

Signé, scellé, & delivré par le Testateur,
come étant sa dernière Volonté & son Testa-
ment, en présence de nous souffignés.

RADNOR.

Stephen Hales, Ministre de Ted-
dington.

Joseph Spence, Professeur en His-
toire, dans l'Univ. d'Oxford.

REMARQUES

Sur le Testament du célèbre Pope.

D'Abord après le décès de Mr. Pope, on
publia à *Londres* l'Histoire de sa Vie,
avec des Remarques sur ses Ecrits, & sur
son Testament en particulier. Au défaut de
cette Pièce, je ne ferai que peu d'Observa-
tions sur la dernière volonté de Mr. *Pope*.

Un Testament est envisagé come le der-
nier Acte de la Vie; celui qui demande le
plus de prudence, & qui réveille les idées les
plus serieuses. On voit en ce moment l'Ho-
me aux pieds de son Créateur, dépouillé de
tout, excepté de la vertu. Quelque pure
qu'elle ait été, elle a été imparfaite, & si la
Foi du Mourant doit être vive, son *Espérance*

doit être humble, & son sort éternel dépend de l'Être infiniment bon. Les Idées de M. Pope étoient donc à cet égard des plus saines, & il n'est pas indifférent de s'y voir confirmé par un aussi beau Génie.

Si l'on n'aperçoit dans ce preambule, que la persuasion où il étoit de l'existence d'un Dieu, Juge des actions, & Protecteur d'une Ame immortelle; on auroit tort d'en conclure qu'il n'admettoit pas d'autres Vérités, & celles sur tout qui caractérisent le Chrétien. Il est permis, en certains cas, de rendre Dieu seul témoin du Système auquel on se tient sur l'article important de la Religion, & c'est lors qu'on n'est pas apellé nécessairement à publier une Confession pleine & entière de sa foi. On jouit de cctte liberté dans un Testament, cet Acte étant plutôt destiné à arranger ses intérêts temporels, selon les règles de la justice, qu'à dévoiler ses pensées les plus secretes, pensées d'ailleurs souvent exposées à la critique, dans un tems auquel il n'est plus en nôtre pouvoir d'y répondre. Le silence ne peut donc en ce cas être regardé come une négation des Vérités que l'on tait; mais come un trait de prudence, qui renferme dans le secret, des idées que l'on n'étoit pas dans l'obligation de développer. Malgré cela je ne laisse pas d'envisager come un puissant secours le témoignage public

blic que rend un Génie supérieur, dans les derniers instans de sa vie, au Système important de la Religion. Plus un Home est grand aux yeux du Monde, par l'étendue de ses connoissances, & par la force de son Génie, plus il importe que son suffrage (sûr d'être suivi) scèle pour ainsi dire la certitude de ces Vérités. Ceux qui sentent l'influence qu'elles peuvent avoir sur la conduite, & qui par ces motifs desirent de les voir régner sur les Homes, verront toujours avec une grande satisfaction, que ceux dont ils honorent les talens, montrent à tout l'Univers le cas qu'ils font des Vérités les plus respectables.

Entre les Indices qui apuient les Vérités de ce genre, je mets au rang des moins suspects, ceux qui naissent d'un sentiment profondément enraciné dans tous les Esprits & qui échappent, pour ainsi dire, sans réflexion. Je parle ici du soin de la sépulture, & de la satisfaction que presque tous les Homes trouvent à mêler leurs Cendres à celles de leurs Ancêtres. Le Philosophe trouve indifférent peut être que ses Os soient épars, & sa Poudre jettée au Vent; l'Home veut les rassembler dans une Urne, à côté des Persones qu'il a chéries. Les plus Grands Homes n'ont pû se mettre au dessus de ce desir, qui passeroit pour un préjugé, s'il n'étoit universel. Quoiqu'ordinaires en ceux même qui n'avoient pas

pas reçû la lumière de l'Évangile, rien ne se lie mieux avec l'espérance d'une Résurrection future que ces divers soins que le Créateur a imprimé si puissamment. Nous eût-il doné cette tendresse pour un Corps qui va se dissoudre, s'il n'eût voulu nous avertir par là de son rétablissement ?

La modestie de Mr. *Pope* dans son Epitaphe, sied mieux à un grand Homme qu'à tout autre. Entre les Inscriptions de ce genre, on en voit de si fastueuses qu'on croiroit presque que les Morts dont elles par'ent n'étoient pas mortels. Au reste cette modération ne fait rien perdre ; elle anime à l'envi bien des Plumes, qui sans cela eussent été paresseuses ou médisantes.

Peut être ne sentira-t on pas d'abord jusques où le célèbre *Pope* portoit son humilité, à la vue du Tombeau. Rien ne prouve mieux combien il étoit convaincu du vuide d'un grand nom, que son attention à cacher le sien. *Tumulus NN.... Et Filii qui obiit Anno...* A moins qu'on n'en soit déjà instruit, on ne voit là que le Fils obscur d'un simple Particulier ; tandis que le seul nom d'*Alexandre Pope* eût réveillé toute l'admiration que lui avoient aquis ses Ouvrages. Le choix de six Homes des plus pauvres, pour porter son Corps à la sépulture n'est peut être pas tant un redoublement d'humilité, qu'une

profession authentique de *Mr. Pope* sur l'égalité naturelle des Hommes, un témoignage de son mépris pour le préjugé qui s'en éloigne avec tant d'audace, & un Acte de charité, en accompagnant la fonction qu'il leur donne, d'une largesse.

Je ne fais si un Home qui n'est pas stupide peut se mettre absolument au dessus de ce qu'on pensera de lui après sa mort, même sur son Esprit & les talens; moins encore un Home qui en a eu de distingués, & qui s'est acquis des Droits legitimes sur le goût & l'estime de ses semblables. Il n'y a, ce me semble, que la Religion qui puisse exercer cet Empire sur un penchant que la Nature a donné: Elle le peut sans doute, en éteignant le goût de la Gloire humaine, par le desir véhément de l'Aprobation Divine: Elle le peut encore, en tournant toutes les forces de l'amour propre sur le soin d'assurer le degre & la durée éternelle de son bonheur: Mais la Providence, si sage dans toutes les voies, n'a pas permis peut être que l'Home qu'elle a enrichi de ses dons, pût veur a bout d'écouter un desir qui devoit en répandre les fruits: Ainsi ce qui paroît foiblesse à une Morale chagrine, est dans la réalité un puissant organe pour pousser l'Home aux travaux les plus pénibles.

Mr. Pope écrivoit dans un goût très propre

pre à élever l'Âme de ses Lecteurs, & à doner la plus noble émulation pour la Vertu. Il eût été grand dommage qu'il se fut rien perdu des Manuscrits qu'il laissoit après sa Mort: Cependant il est indubitable que les Ouvrages du plus grand Génie ne sont pas d'une égale force. Que pouvoit-il faire de plus sage, que d'en remettre le choix à quelqu'autre Génie supérieur, qui les voie par les yeux du goût, plutôt que par ceux de la prévention; qui soit autant Ami du Public que de l'Auteur, & qui ait le courage de faire des sacrifices qui coûtent trop à un Ecrivain qui sent ses forces. C'est un moien sûr de sauver le Beau des mains de l'Envie, que de proscrire tout ce qui n'y est pas exactement assorti. Le choix que Mr. *Pope* fait de *Milord Bollingbroke* pour le discernement de ses Ouvrages posthumes, honore également le goût de l'un, & les grandes qualités de l'autre. C'est un bonheur des plus rares d'avoir des Amis qui puissent prêter un goût exquis à des talens peu comuns. Mr. *Pope* étoit dans le cas.

Les Legs qu'il fait à ses Amis respirent une Amitié noble, dont les dernières expressions prouvent encore la délicatesse. Il n'y en a pas moins dans les soins qu'il leur laisse come une marque d'amitié & de confiance. L'Amitié des Persones que leur Caractère ex-

cellent élève au dessus des autres, n'a rien de cette basse timidité qui gêne les Ames vulgaires. Elle ordonne là ou l'autre prie, & se montre avec plus de confiance, en donnant de la peine, que l'Amitié comune, lors même qu'elle donne du plaisir.

Sans savoir encore l'Histoire de Mr. *Pope*, je crois voir dans le Leg considérable qu'il fait à Melle. *Blount* une de ces liaisons intéressantes que forment quelquefois entre les Persones des deux Sèxes, l'Esprit, la Beauté & la Vertu. Au risque de m'écarter des routes batuës, & de heurter même un goût corrompû par les mœurs du Siècle, je n'aperçois dans les présens que Mr. *Pope* lui adresse, qu'une reconnoissance vive des beautés, & peut être des sentimens qu'il avoit puisé dans son Commerce. Cependant come il ne se propose que de rendre à cette Dame, pendant sa vie, les agrémens qu'il en avoit reçû pendant la sienne propre, il ordonne, que dès qu'elle n'en jouira plus, le Bien dont il lui assigne la Rente revienne à des Proches & à des Amis, entre lesquels il partage les sentimens de l'Amitié & de la Nature.

La récompense que fait Mr. *Pope* à *Jean Searl* son fidèle Domestique, est accompagnée d'un trait de confiance qui en relève le prix, en remettant à sa prudence la distribution
du

Leg qu'il fait aux Pauvres de sa Paroisse. C'est une marque d'estime qui récompense encore une fois un Home qui a des sentimens au dessus de son état.

Mr. *Pope* termine son Testament, en instituant pour Héritier dans le reste de ses biens son plus proche Parent de sang, sans le nommer, ni le désigner. La manière vague & indifférente dont il l'y appelle est plus du bon sens que de l'usage. Un Philosophe compte pour ses premières relations celles d'un choix éclairé. Après les relations les plus étroites du Sang, qui sont pour ainsi dire l'Ouvrage de la Providence, il n'en est point de plus intime que celles d'une douce sympathie, cimentée par les bons Offices & par la Vertu ! Un Parent, qui n'a pour Titre qu'un degré d'afinité, n'a de droit sur nous, que celui des bienfaisances, qui ajoute peu aux Obligations de l'Humanité. Si les Relations du Sang sont les plus tendres, quand le mérite & la cordialité les accompagnent, elles sont sans contredit les plus insipides, lors qu'on ne les anime ni par les charmes de l'Amitié, ni par ceux de la Vertu. Mr. *Pope* done aux uns, & il laisse aux autres.

Au reste, quoique Mr. *Pope* fut Catholique, on n'aperçoit dans son Testament aucune trace des préjugés, aucun goût pour les menuës pratiques. Trop éclairé sans doute, pour croire que la Divinité se paie de

cérémonies & de grimaces , ou que la différence des sentimens dût diviser si prodigieusement des Chrétiens.

Après ces Observations , que je hazarde sur le Testament de Mr. *Pope* , je vais faire conoitre quelques unes des Fleurs dont on a orné son Tombeau . Jamais on ne fit tant de Vers & tant d'Epitaphes. Jamais il ne se publia tant d'Eloges , en tout genre , & des meilleures Plumes, qu'à l'honneur de ce grand Poëte. La basse jalousie apliqueroit elle ici ce mot de *Pline* , *Sunt qui defunctorum Amicos agant ?* On voit des Gens qui se donnent un air d'Amitié , pour ceux qui ne sont plus ; & en éfet on loïse de tout son cœur un Défunt qui faisoit ombrage. Un Rival expirant ne peut que devenir cher à ceux qui couvroient dans la même lice ; Mais ce n'étoit pas le cas du célèbre *Pope* ; la supériorité de ses talens & de ses travaux lui avoit concilié les suffrages les plus jaloux. Malgré la force de sa Critique , Mr. *Pope* étoit admiré come Favori des Muses , & chéri come la Gloire de sa Patrie. Je vais essayer de traduire quelques unes des Epitaphes les plus remarquables, qui ont été faites pour ce grand Homme, & qui furent publiées en Angleterre.

EPITAPHE ANGLOISE.

Die, *Envy*, die; for nou Great POPE —
 is Dead,
 No other's verse with *envy* wil be read.

TRADUCTION.

*Meurs Envie! Meurs, le grand Pope est
 mort: Après ses Vers, on n'en lira plus, qui
 tuijent exciter l'Envie.*

La même en Vers.

*Meurs pour jamais, meurs, dis-je, lâche Envie:
 Pope n'est plus: Nuls Vers tels que les siens,
 Ne renaitront pour te doner la vie.*

II. EPITAPHE.

Newton brovght Nature's secret lavvs to
 light:
 But, *Pope*, nouv thou art dead, once mo:
 re'tis Night.

TRADUCTION.

*Newton de la Nature ouvrant le nœud secret,
 Du vr i fit briller la lumere:
 Mais Pope ferme la paupière:
 Ce beau jour se dissipe, & la Nuit reparoit.*

Pour

Pour rendre la pensée plus juste, il falloit que *Newton* & *Pope* eussent excellé dans le même Genre ; Que *Newton* eut été grand Poëte , ou que *Pope* eut été grand Philosophe. Du reste, c'est une imitation d'une Epitaphe fameuse que Mr. *Pope* avoit faite à l'honneur de Mr. *Newton*.

III. E P I T A P H E.

On the late Imcomparable Poet , Alexandre Pope Esq ;

When *Clio* ask'd, to whose harmonious lays
Great Pope had left the bus'ness of his praise ;
 And in what verse his merit should be sung :
His own, His own, the Heav'nly choir rung.
Oxon.

T R A D U C T I O N.

CLIO demande à quelle voix harmonieuse le grand *Pope* a laissé le soin de faire son Eloge, & quels Vers seront dignes de le célébrer. Bientôt, tout l'Olympe s'écrie, Ce sont les siens, ce sont les siens propres.

IV. E P I T A P H E.

- Seal up the book, all *vision's* at an end ;
 For who durst novv to Poetry pretend ?
Since

Since *Pope* is dead, it must be sure confest,
 The *Muses sacred inspiration's* ceas'd;
 And vve may only, vvhath is vvrit, rehearle:
 His vvorks are the *Apocalypse* of verſe.

TRADUCTION.

Fermés vos Livres; l'Imagination n'a plus rien à faire; Qui oseroit aspirer désormais aux beautés sublimes de la Poëſie? POPE est mort, & avec lui la sacrée inspiration des Muses. Contentons nous de relire ce qu'il a écrit: Ses Vers doivent mettre fin à tous les autres.

OBSERVATIONS.

Ceux qui entendent l'Anglois verront, que j'ai cherché à redresser un Ecart d'imagination que le Poëte a pris mal à propos pour pour une beauté. C'est une allusion soutenüe, & que des Lecteurs tant soit peu délicats trouveront prophane. *Fermés le Livre*, dit le Poëte, *toute vision a pris fin*; la sacrée inspiration des Muses a cessé: Ses Ouvrages sont l'*Apocalypse des Vers*. Indépendamment d'une hardiesse téméraire, les images & les expressions sont trop dures pour nos oreilles: Il n'étoit pas même permis par les seules règles du goût, d'associer les Muses Païennes à l'idée respectable de l'Inspiration Divine.

vine. Le mélange du Païen & du Chrétien,
du Sacré & du Prophane, n'est plus toléré
dans nôtre Siècle.

V. E P I T A P H E.

An Epitaphe on Mr. Pope.

Inclos'd vvithin this silent tomb,
Our *British Homer* lies:
The Mortal Body yields to death,
The Poët never dies.

Seven *Grecian* cities did contend
For the first *Homer's* birth;
Our happy Isle alone can boast,
Or claim the second's Worth.

The exalted spirit soars too high;
Longer to dwell in clay;
Unbodied novv he mounts the Sky,
And tread the Starry vvay.

The Immortal Genius still survives,
Amidst the Heav'nly throng;
- Whon each glad serap vvelcomes there,
To join the rapt'rous song.

I M I T A T I O N.

*Dans le Tombeau, dans cette Urne profonde
Git nôtre Homère Anglois:*

Son

*Son nom vivra tout autant que le Monde,
Son Corps repose en paix.*

*Plusieurs Citez ont du premier Homere
Disputé le Berceau :
Mais le second, dans nôtre heureuse Terre,
Vit du jour le flambeau.*

*Esprit trop grand pour loger dans l'argile
Du Corps il rompt les fers :
Il prend l'essor, & fuit d'un Vol agile
Jusqu'au plus haut des Airs.*

*

*Là pour jamais, cet Immortel Génie
Des Séraphins joïeux.
Anime encore par sa Noble harmonie
Les Chants dignes des Cieux.*

J'avois d'abord placé sans m'en apercevoir
la Strophe suivante entre les deux dernières.

** Là sur l'azur foulant l'or des Etoiles
Dans l'Immortalité,
Ses yeux ravis vont contempler sans voiles,
La pure vérité.*

Mais je me suis aperçû ensuite que j'ajoutois
à l'Original, & qu'il suffisoit de rendre exac-
tement Strophe pour Strophe.

Pour te delasser des Vers Anglois, on
ne

ne sera pas fâché de voir une Ode Latine
qui m'a parû digne du Siècle d'Horace.

ODE in ALEXANDRUM POPE
A MICHAELB CULLIN.
Apostrophe ad Angliam.

Heu! tibi diræ rapuere Parcæ.
Gloriam Phæbi, Decus & Sororum?
Quæ tibi gignent similem futura
Sæcula Vatem?
Quis tibi posthac filibus canoris
Saltuum gratas celebrabit umbras,
Qua movet lenes Tamesis recurvo
Flumine lymphas?
Gallicis quisnam spoliis onustos
Martiâ natos referet Camænâ?
Quis Britannorum domitis triumphos
Dicet Iberis?
Liquerant castæ Gemini Sorores
Voce pellectæ juga celsa Pindi.
Et tuis lætus Citharæ repertor
Mansit in Oris.
Quamdiù Popi nemus omne cantus
Audiit blandos, celeres morari
Fluminum lapsus, validosque duras
Ducere quercus
Non tuo Vati celebris canendo
Certet Amphion, neque qui tremendum
Flexit Inferni modulis Tyrannum
Thracius Orpheus.

Qualis ad summas volucris Tonantis

Tollitur nubes rapido volatu,

Sordidis semper propiora terris

Nubila spernens;

Talis ad sedes rapitur supernas

Arduus Vates, celerique pennâ

Dividit Cælum, rutilamque sese

Condit in Æthram.

Dulcius nunquam gelidas Caystri

Cygnus ad ripas cecinit, supremum

Spiritum ducens, properansque vitæ

Tangere metam.

Nœniis Phæbi Chorus omnis urnam

Ornat, ad sacram charites favillam

Anxiæ lugent, quæriturque raptum

Mæstus Apollo.

Tu super Vatis tumulum recentes

Spargito flores, viridique lauro

Cingito crines, memorique serva

Marmore famam.

Cette Ode a été traduite en Anglois, & probablement de la même main. Elle est intitulée:
To Britain on the death of Mr. Pope, an Ode.

Dejected Isle, vvhhat grief creates

This stroke of the relentless fates,

That hence thy Poët tore? &c.

Come cette Pièce ajoute des beautés & quel-

quelques traits nouveaux à l'Original Latin, je tacherai de les réunir, en les faisant entrer dans la même Traduction, qui contiendra cependant, come j'espère, toutes les pensées de l'Ode Latine.

TRADUCTION.

„ O malheur ! Les Parques cruelles t'ont
 „ ravi ton Poëte, la Gloire d'Apollon, &
 „ l'honneur des Muses. Les Siècles futurs te
 „ rendront ils jamais un pareil Oracle ?
 „ Qui célébrera désormais ces charmans
 „ Ombrages, entre lesquels la Tamise voit
 „ serpenter doucement ses paisibles Eaux ?
 „ Quelle Muse chantera d'une voix guer-
 „ rière les Exploits de nos Descendans,
 - „ chargés des dépouilles des François, &
 „ les Triomphes de nos Anglois sur les
 „ Espagnols domptés ? Les chastes Sœurs
 „ années par l'harmonie de ce Grand Poë-
 „ te, avoient quité la Cime du Pinde,
 „ & Phoëbus fixoit son séjour dans nos
 „ heureuses Contrees ; tandis que Pope
 „ laissoit égarer ses pas dans la Forêt de
 „ *Windsor*, & y faisoit rétentir les Chants
 „ gracieux, au milieu des Objets variés
 „ qu'elle présente. Les Ruisseaux sembloient
 „ retarder leur cours : Le Zéphir retenoit
 „ son haleine : Toute la Nature étoit aten-
 „ tive a ses accens, capables d'émouvoir
 les

„ les Rochers, & de forcer les Chênes cen-
 „ tenaires à suivre les pas. *Amphion*,
 „ à qui les Pierres même obéïssent, ni le
 „ fameux *Orphée*, qui par la Lyre enchan-
 „ tresse sût fléchir le fier Tiran des Enfers,
 „ ne firent jamais entendre des sons plus
 „ touchans.

„ Tel que l'Aigle s'élève d'un vol rapide
 „ au plus haut des Airs, loin de cette basse
 „ Terre, & des Nuages, qui l'envelopent ;
 „ Tel, nôtre grand *Pope* impatient d'arriver
 „ aux Demeures éternelles, fend l'Air d'une
 „ aile vigoureuse, & se perd en un instant
 „ dans une Nue dorée. Jamais Cigne sur
 „ les rives glacées du *Caystre* ne rendit en
 „ mourant des accens plus doux. Bientôt il
 „ franchit la barrière lumineuse des Etoiles ;
 „ il arrive dans le Séjour glorieux, où les Sé-
 „ raphins font entendre des accens pareils
 „ aux siens. Les Muses s'attristent sur leur
 „ perte, les Graces pleurent autour de son
 „ Urne ; Apollon lui même l'honore de ses
 „ larmes.

„ O vous, qui le regretés avec moi ! Sei-
 „ més de Fleurs son Tombeau ; couronnés son
 „ Buste des plus verts Lauriers, & gravés
 „ sur le Marbre la Mémoire de ce grand
 „ Home.

On trouvera sûrement dans l'Original de
 cette Pièce de grandes beautés ; mais on y
 trouvera du moins dans la Traduction An-

gloise la même faute que j'ai déjà relevée, de mettre les Séraphins dans la Compagnie d'Apollon & des Muses.

Je ne donnerai plus qu'une Pièce sur la mort de Mr. Pope ; encore me contenterai je de la faire conoitre par un Extrait. Elle est intitulée : *On the Death of Mr. Pope, & comence,*

*Accept, great Shade, the tribute of a lay,
That hails thee onward to eternal day; &c.*

„ Le Grand Pope arrive dans le Séjour de
 „ l'éternelle Lumière ; les Echos sacrés y
 „ rétentissent d'acclamations ; une foule in-
 „ nombrable d'Anges l'entourent à son arri-
 „ vée, & saisis d'admiration, ils suspendent
 „ presque en le voiant l'exécution des Or-
 „ dres Divins dont ils sont chargés
 „ C'est lui, disent-ils, qui fut le fleau du
 „ Vice, & des egaremens de la Race hu-
 „ maine Sa brillante Morale fût enga-
 „ ger tous les Cœurs . . . Sa Vie étoit l'ex-
 „ pression naïve de ses Ouvrages. O Pope !
 „ Tu fus Rival de nos Chants ! Reçois la
 „ Palme qui t'est destinée. Tu es le pré-
 „ mier Fils de la Terre qui soit entré dans
 „ nôtre Sainte Phalange, & qui ait mérité
 „ d'être admis à nos Concerts.
 „ Vous, antiques Cités qui disputés en
 „ vain pour la naissance d'Homere, sans
 „ qu'on sache encore quelle de vous l'a vû

„ naitre, cessés vos jaloux débats, tandis
 „ que toi, O Albion, te vanteras à juste titre
 „ d'avoir possédè *Pope*, la gloire des âges
 „ & l'étonnement du sien propre.

La Pièce est signée B. F.

OBSERVATIONS.

On aura peine à croire que la louange, quelque méritée qu'elle pût être, eut été prodiguée à un tel excès, de faire presque oublier aux Anges les Ordres Divins, pour admirer un Mortel. Après cela ne seroit il pas permis de rapeller ce mot sensé de Platon; *Qu'il étoit bien aisé de louer un Athénien à Athenes*? Il ne faut pas moins en éfet de toute la gloire qui réfléchit sur une Nation, pour faire tolérer un pareil entousiasme. Le mérite de *Mr. Pope* étoit des plus rares, & ses Ouvrages égalent ce que nous avons de plus beau: Mais l'éclat des Talens, come celui des Vertus, frape par lui même, & laisse des impressions bien plus profondes, relevé par des expressions modestes, que lors qu'on le louë sans mesure.

C'est dans cet Esprit, qui n'a rien de choquant pour les autres Peuples que nous regrettons sincèrement les Chefs d'Oeuvres que nous preparoit encore l'*Homère Anglois*, si généralement aplaudi, si univertellement regretté.

LAUSANNE.



LE RETOUR de ZEPHIR, ou le PRIN-
TEMS.

CANTATE.

AQUILON, échappé des Antres d'Eolie,
Sur l'émail de nos champs répandoit ses fri-
mats;

De ce Tiran des Airs, redoutant la furie,
FLORE n'osoit paroître en nos tristes Climats.
A l'abri d'un Rocher, cette Belle craintive,
De son volage Epoux atendoit le retour,
Et livrée aux transports de sa douleur plaintive,
Soupiroit aux Echos, sa peine & son amour.

Qui t'arrête, aimable Zéphire ?
Reviens, tendre Objet de mes vœux,
Cher Auteur de mon doux Martire,
Reviens, pour partager mes feux.

Ha ! qu'il en coûte quand on aime !
Je ne fais plus que soupirer ;
Victime de ma flamme extrême,
Je languis, je vais expirer.

Qui t'arrête, aimable Zéphire ?
Reviens, tendre Objet de mes vœux.

Cher

*Cher Auteur de mon doux Martiré,
Reviens, pour partager mes feux.*

*Ainsi fondoit en pleurs cette Epouse fidèle,
De son tein s'éfàçoient les plus vives couleurs,
Et sa main, pour venger sa tristesse mortelle,
Arrachoit de son front ses Guirlandes de fleurs.*

*ZEPHIRE arrive : o Dieux ! il la voit qui
se pâme !*

*L'Amour sût ménager cet incident 'heureux,
Il la voit : Ce regard imprime dans son ame,
Un cuisant repentir de ses volages feux :
Mais bien tôt, pour doner plus de lustre à sa flame,
Il l'embrasse, & lui tient ce langage amoureux.*

*Calmez vous, Beauté que j'adore !
Zéphire vient sécher vos pleurs,
Et faire pour vous plus encore.
Règnez sur mon Cœur, belle Flore,
Come vous régnez sur les Fleurs.*

*Venez voir vôtre Souveraine,
Nimphes, contemplez ses apas,
Pour rendre hommage à votre Reine,
Doux Gazon, naissez sous ses pas.*

*Retirez vous d'ici, fougueux Roi des Tempêtes,
Et laissez Flore en paix, parfumer ces Côteaux.*

Voici , jeunes Bergers , vos plus beaux jours de
Fêtes ;

Reprenez vos Hautbois, sortez de vos Hameaux.

SILVAIN dans la Plaine ,
Danse avec Iris ;
PAN tout hors d' baleine ,
Poursuit Licoris ,
Et veut de sa peine ,
Dérôber le Prix.

Le Berger Silvandre ,
Couché sous l' Ormeau ,
Médite un Air tendre ,
Sur son Chalumeau ;
Cloris , pour l'entendre ,
Quitte son Troupeau.

L' Agile Hirondelle ,
Vole en nos Maisons ;
Déjà Philomèle ,
Chante en nos Buissons ,
Et l' Echo fidèle ,
Redit ses Chançons.

C'est ainsi que Zéphire , amenant l' allégresse ,
Faisoit auprès de Flore , éclater ses transports.
Cette Epouse reçût le prix de sa tendresse ,
Et pour mieux l' enflamer re doubla ses efforts.

Amau-

*Amantes , quoi qu'on vous trahisse,
Consolez vous dans vos amours ;
L'Amant fixera son caprice :
Le plus sûr est d'aimer toujours.*

*Si l'inconstance vous désole
Le retour calme vos soupirs.
L'Amant , qui dans l'Hiver s'envole,
Revient sur l'aîle des Zéphirs.*



EPIGRAMME sur une coquette.

DE la belle & jeune Clarice ,
Châque Amant tour à tour devient l'Amant
chéri ;
Elle pourroit bien par caprice
Une fois aimer son Mari.





TROISIEME LETTRE

Du Jeune Officier à son Ami.

Nous sommes enfin, *Monsieur* & *cher Ami*, arrivés à *Bruxelles*. La vûe du grand Monde n'a point surpris Melle de L. Je croïois qu'une Fille, nourie dans ia retraite & l'obscurité, auroit peine à s'acoutumer aux manières que la Bienféance exige, & qu'ignorant les Cérémonies arbitraires que les Homes ont établies, elle se trouveroit bien neuve dans un séjour si étranger pour elle; mais point; il semble qu'elle soit née dans la place où elle est, & que ses talens ne fassent que se développer dans chaque occasion: Elle trouve dans son Cœur ces sentimens naturels, que la politesse ne fait qu'imiter, & dont l'art donne des règles, sans les conoitre: Son Rôle ne lui coute rien à jouër; on voit bien qu'il étoit fait pour elle. Quoi qu'elle n'aime pas l'éclat du Monde, & qu'elle ne s'en laisse point éblouir, elle n'y ferme pas les yeux; mais elle n'y aperçoit que ce que son Père veut qu'elle y voie. Tant de modestie me charme; mon Amour s'acroit, par la conoissance que j'ai de ses Vertus. Plus
j'é.

j'étudie son caractère, plus il me paroît aimable ; & si je souhaite ardemment d'être heureux un jour avec elle, ce n'est que dans l'espérance de la rendre l'Épouse la plus fortunée.

Mais quoi que tu prennes part à mon bonheur, tu veux cependant que je t'entretienne de quelque chose de plus intéressant, que de mes desirs & de mes craintes. Je te dirai donc, que nous allâmes voir Mr. le Gouverneur des Païs Bas, l'Illustre Maréchal de *Löwendabl*. Toute l'Europe conoit son courage & la capacité. Un Soldat prisonnier, qui avoit fait des merveilles à la défense de *Bergopsom*, & que le Maréchal voulut voir & questionner, lui fit une réponse qui vaut un Panégyrique : *Les Ennemis se seroient mieux défendus*, lui dit-il, *s'ils avoient eu plusieurs Soldats aussi courageux que toi. Dites plutôt, Monseigneur*, repliqua le Soldat, *qu'ils auroient montré plus de valeur, s'ils avoient eu un Général, aussi habile que vous*. En éfet, le Maréchal de *Louwendabl* conoit parfaitement le Metier de la Guerre ; le péril le plus éminent ne l'éfraïe point ; le seul défaut qu'on lui trouve, c'est qu'il ne ménage pas assés la vie des Soldats. On raisona ensuite beaucoup sur la prise de *Bergopsom*, dont la facilité avoit surpris les Assiegeans même, qui s'attendoient à une résistance plus longue &

plus opiniarre. Il est certain que cette Place auroit pû tenir six semaines de plus : mais le Comandant de cette Ville, après avoir fait bien des Rodomontades, indignes d'un bon Officier, perdit tout a coup la tête. Si on ne peut pas le convaincre de s'être laissé corrompre, on peut du moins le taxer de beaucoup de foiblesse. En général les *Hollandois* n'ont pas montré dans cette dernière Guerre, ce Courage, cet Amour pour la Patrie & pour la Liberté, qui ont rendu leurs Pères si fameux. Rien ne les ébranloit : Au milieu de leurs plus grands revers, & lors que toutes les forces de l'*Espagne* sembloient devoir les écraser, ils fondèrent l'Université de *Leyde*, come s'ils avoient été dans le sein de la prospérité & d'une profonde Paix. Ne semble-t'il pas voir les Romains envoier du secours à leurs Alliés, dans le tems qu'*Annibal* est aux portes de Rome ?

Le Marêchal demanda au Marquis s'il ne lui étoit rien arrivé de particulier, à la prise de *Bergopson* ? Il ajouta qu'il auroit bien souhaité pouvoir arrêter la fureur des Soldats, & épargner le Sang des Citoïens de cette Ville ; que rien n'étoit plus affreux que la destinée d'une Place prise d'assaut ; que le Soldat, échauffé par le carnage, n'écoutoit plus la voix de ses Officiers ; & que c'étoient là des maux que la Discipline la plus sévère
ne

ne pouvoit empêcher. J'en ai des preuves, *repliqua le Marquis*; le Poste que j'occupois dans l'Armée devoit me faire respecter; mais je l'ai été si peu, que je fûs, malgré moi, le témoin du spectacle le plus affreux: Je vis entrer des Soldats dans une Maison qui avoit quelque apparence; j'y courus pour empêcher le pillage; il n'étoit déjà plus tems; tout avoit été enlevé: Mais ce qui me toucha d'avantage, c'est de voir une jeune Fille qu'un Soldat éfréné, arrachoit d'entre les bras de sa Mère, qui jettoit les cris les plus affreux. Pour le Père, qui avoit voulu faire quelque résistance, je vis un autre Soldat lui fendre la tête d'un coup de Sabre; son sang réjaillit jusques sur moi, qui m'étoit approché pour parer le coup. A cette vûe, je devins furieux à mon tour, j'enfonçai mon Epée dans le sein de ce brutal, qui tomba à mes pieds. Je volai au secours de la Fille; le Soldat qui l'entraînoit, aiant vû tomber son Compagnon, & craignant le même sort, lâchât prise, en jurant come un forcené contre moi, qui lui arrachoit sa proie: Je rendis la Fille à sa Mère, qui m'embrassoit les Genoux. Le Père, qui expiroit, tourna sur moi ses yeux atendris: Ses derniers soupirs furent des remerciemens. Je mêlai mes larmes aux leurs, je les rassurai, je leur promis de revenir les voir; & j'établis une Garde

à leur porte, pour leur défense. Je revins en éfet, au bout de quelques jours; après avoir mis ordre aux affaires de la Ville.

Je les trouvai toutes deux dans une grande affliction, moins de la perte de leur bien, qui leur avoit été enlevé, que de la mort d'un Epoux & d'un Père qu'elles aimoient tendrement. L'abatement de la Fille n'ôtoit rien a sa beauté, & je sens que je n'aurois pas été insensible a ses charmes, si j'étois encore capable d'aimer. Elles m'offrirent tout ce qui leur restoit, & qui avoit échappé à l'avidité du Soldat. Vous croiés bien que je ne les avois pas derobe à la honte, pour les exposer à la misère. Je refusai donc leurs présens, mais je ne pûs m'empêcher de considerer atentivement une Boîte enrichie de Diamans, dans laquelle étoit renfermé un Portrait d'une grande beauté. Je demandai si ce Portrait avoit un Original, ou si c'étoit seulement un Portrait de fantaisie? La Mère me répondit que c'étoit un Portrait de Famille, mais fort ancien, puisque c'étoit celui de *Sancha de Navarre*, qui avoit épousé *Gonzalve*, qui fut le premier Roi de *Castille*. Une de ses Petites Filles avoit épousé le Bifaïeul du Comandeur de *Requesens*, qui gouverna la *Flandres* sous Philippe II. avec beaucoup de modération & de sagesse; & le Frère du Comandeur avoit

avoit époulé la Mère de la Dame à qui je parlois. Les manières de ces Dames ne démentoient point leur haute Noblesse. Malgré leur douleur & leur misère, elles conservoient cet air de grandeur & de dignité que donent la naissance & l'éducation.

Je me rapelle, *dis je au Marquis*, d'avoir lû depuis peu l'Histoire de cette *Sancha* dont vous venés de parler : Elle a quelque chose de si extraordinaire, que je crois que vous ne serés pas fâché que j'en raporte quelques traits. Cette Princesse marqua un courage au dessus de son Sexe, & des sentimens qui montrent un Cœur tendre & généreux; mais je ne veux pas vous faire languir, voici mon récit. *Sancha*, come vous venés de le dire, étoit Fille d'*Abarca* Roi de *Navarre*, & sa Sœur, Mère du Roi de *Léon*, brûloit du desir de venger son Père, que le Comte de *Castille* avoit tué dans un Combat : Pour parvenir à son but, elle lui tendit un piège qu'elle couvrit de fleurs. Elle savoit que ce Prince aimoit tendrement *Sancha*, sa Sœur, Princesse qui avoit beaucoup d'esprit & de beauté; elle lui fit proposer de la lui doner en Mariage, pourvû qu'il vint l'épouser lui même à *Pampelune*, Capitale de la *Navare*. Ce Prince, qui croïoit la proposition faite de bone foi, & à qui l'Amour fermoit les yeux sur les embûches qu'on lui dressoit, vint
prom;

promptement à *Pampelune*, où, au lieu de l'Épouse qu'on lui avoit fait espérer, on lui donna des fers. *Sancha* fut indignée d'avoir servi de prétexte à une si grande perfidie ; elle sollicita avec ardeur la liberté de son Époux ; mais elle ne pût l'obtenir. Son adresse fit ce que n'avoit pû exécuter l'Équité & les larmes ; elle fût gagner les Soldats qui gardoient le Prince, & qui laissèrent échaper leur Prisonnier ; elle le suivit de près, & ils se marièrent à *Burgos*. Le Roi de *Navarre*, irrité contre eux, leur déclara la Guerre ; il vouloit faire périr par les Armes un Héros, qui n'avoit sauvé sa vie, que par une espèce de Miracle, & dont la valeur ne lui laissoit craindre que la trahison de ses Ennemis. Il combatit, fut Vainqueur, & fit Prisonnier *Garcie* Roi de *Navarre*, qui fût amené à *Burgos*, où il demeura 13. Mois, après lesquels sa généreuse Sœur fit tant, par ses larmes, qu'elle obtint sa délivrance.

Un traitement si doux devoit produire entre ces Princes une réconciliation sincère ; mais la haine & la vengeance, fomentées par l'ambition, ne s'apaisent pas si aisément : Le Roi & la Reine de *Leon*, jaloux des grands progrès du Comte de *Castille*, auquel rien ne résistoit, & qui, par ses Conquêtes sur les Maures, étoit devenu un des plus puissans Princes de l'*Espagne*, résolurent de
s'en

s'en défaire : Dans ce dessein, ils l'invitèrent de se rendre à *Leon*, pour assister à l'Assemblée des Etats, & y prendre des délibérations contre les *Sarrasins*, leurs Ennemis comuns. Ce Prince, qui croïoit que, si la Bone foi étoit bannie de dessus la Terre, elle devoit se réfugier dans le Cœur des Rois, ne soupçonnoit même pas qu'on lui tendit une seconde fois des embûches : Il vint sans défiance, peu acompagné, come Ami & Parent du Roi & de la Reine; mais à peine étoit il entré dans la Ville, qu'il fût arrêté, & renfermé dans une étroite Prison. Quelle nouvelle pour sa tendre & vertueuse Epouse ! Cependant elle ne perdit pas courage. Soeur de la Reine de *Leon*, & Tante du Roi, elle se flata qu'ils ne refuseroient pas, à ses sollicitations & à ses pleurs, la liberté de son Mari : Elle partit sur le champ pour *Leon* & ne négligea rien pour atendrir sa Soeur & son Neveu; mais ils furent inflexibles, & *Gonsalve* avoit tout à craindre de leur haine & de leur ressentiment. Après bien des prières, elle obtint la permission de le voir; mais sans verser des larmes inutiles, elle voulut mettre à profit des momens précieux : Elle proposa à son Epoux de changer d'Habits, & de se sauver incessamment dans un Equipage que les Soldats respecteroient, étant celui de la Tante de leur Roi :

D'ail;

D'ailleurs le Voile dont elle étoit couverte déroboit à tous les yeux le Visage de la Personne. *Gonsalve* fit difficulté d'exposer une Epouse qui lui étoit si chère ; mais elle lui fit entendre qu'elle n'avoit rien à craindre ; que la vengeance du Roi & de la Reine ne retomberoit jamais sur elle , au lieu qu'elle perdoit tout en le perdant ; que sa vie étoit atachée à la sienne ; que sa mort étoit jurée , & que dans un péril certain , il y avoit de l'imprudence à ne pas user d'un Stratagème innocent. *Gonsalve* se rendit , & le succès répondit aux espérances de la Comtesse , qui avoit tout préparé pour faciliter la fuite de son Epoux. Le Roi de *Léon* ne l'aprit que lors qu'il n'étoit plus tems de l'empêcher. Il parût d'abord fort irrité contre la Comtesse de *Castille* , & ne menaçoit pas moins que de la faire mourir ; mais des sentimens plus doux & plus équitables succédèrent bientôt à cette menace : Il ne pût même s'empêcher de louer un artifice , qui rendoit un Père à ses Enfans , un Mari à sa Femme , & un bon Maître à ses Sujets. La Comtesse s'en retourna , comblée d'honneurs & de gloire.

Cette narration, dit le Marquis , me rapelle un trait de l'Histoire de Madame *des Houlières* , qu'on vient de m'apprendre , & que vous ne serez pas fâché de savoir. Cette Dame
 joi-

joignoit à beaucoup d'esprit, de délicatesse & de beauté, un courage extraordinaire : Elle n'étoit pas de ces Personnes qui ne sont bonnes, que parce qu'elles ne savent pas être mauvaises, & qui n'ont de Vertus qu'autant qu'il en faut pour n'être pas des Scélerats : Jugée digne d'une meilleure fortune ; toujours au dessus de la mauvaise ; mais il y a des Gens dont l'Etoile ne peut se corriger. Si la sienne avoit été moins opiniâtre à la persécuter, elle auroit fait elle même aux autres tout le bien qu'elle méritoit de recevoir. Son Mari s'étoit par malheur attaché à la fortune du Grand Condé, & l'on sait qu'il y eut bien des Eclipses dans le bonheur de ce Prince. Après les troubles de la Minorité de *Louis XIV.* auxquels il eût beaucoup de part, il fût contraint de se retirer dans les *Pais-Bas*, & Mr. *Des Houlières*, qui étoit un très bon Officier, le suivit, accompagné de son Epouse, qui ne le quittoit point. Elle étoit jeune & aimable, & l'on dit que le Prince eût des yeux pour elle ; & la trouva belle ; mais elle étoit sage autant que belle, & n'aimoit que son Mari. Le Prince se lassa de soupirer inutilement ; d'ailleurs les *François* par leurs Conquêtes, & les *Espagnols* par leur jalousie, lui donèrent assés d'occupation. Il est certain que *Don Juan d'Autriche*, qui comandoit les Troupes dans les *Pais-Bas*, étoit

étoit envieux de la gloire, & des services qu'il rendoit à sa Nation. La Paix des Pyrénées mit fin à tout. Le Prince rentra en France. Il auroit bien voulu y ramener Mr. *Des Houlières* & sa Femme ; mais loin de pouvoir faire la paix de ses Partisans, il eût assés de peine à faire la sienne. Il falut que Mr. *Des Houlières* prit patience dans sa retraite : Tous les Biens avoient été confisqués en France, & les *Espagnols* paioient très mal les apointemens : Il ne lui restoit que son courage, qui ne l'abandonna jamais ; mais il falloit vivre, & il manquoit de tout. Il se plaignit, & sa Femme le fit avec moins de modération que lui, parce qu'elle étoit plus sensible. Tous les deux furent arrêtés à *Bruxelles* ; & il y a bien aparence que leur Prison auroit duré long-tems, si l'Amour n'eût sollicité en leur faveur. Le Gouverneur de *Bruxelles* n'avoit pû voir Madame *des Houlières* sans l'aimer. Ses charmes avoient produit sur lui l'effet qu'ils produisoient sur tous ceux qui la voioient ; mais quoi qu'elle eût le Cœur tendre, il falloit se résoudre de l'aimer, sans aucun espoir. Le Gouverneur qui conoissoit sa Vertu, & qui la respectoit, ne pouvant lui plaire, voulut du moins lui procurer service ; il résolut de lui rendre la liberté, aux dépens même de son Amour. Il favorisat donc leur retraite ; & ne voulut de prix de leur délivrance que

que le plaisir de la leur procurer : La réputation de Mad. *Des Houlières* l'avoit déjà avancée à *Paris*, où sa naissance, ses graces & ses talens pour la Poësie étoient déjà connus, & lui avoient fait de puissans Protecteurs. Les Ducs de la *Roche-foucault*, de *Nevers*, de *St. Aignan*, sur tout le Duc de *Montauzier*, qui n'acordoit sa protection qu'au mérite, étoient ses Amis déclarés ; ils la consolèrent dans ses disgraces, & firent leurs efforts pour les adoucir.

Come nous en étions là, nous fumes interrompus par de jeunes Officiers, qui vinrent tous apprendre que le Prince d'*Orange* avoit été nommé *Stathouder* dans toutes les Provinces, & que tous ses Enfans, jusqu'à ses Filles avoient droit de lui succéder : *Voilà une Souveraineté*, dit le Maréchal, *qui pourra un jour tomber en Quenouille. Le Prince en est digne, & ses Ancêtres ont bien servi la République. Il est vrai que Guillaume II fit une tentative sur la Ville d'Amsterdam, qui lui fit perdre l'affection des Peuples, & qui pourroit faire tort à sa Postérité. Le desir du Pouvoir arbitraire, est l'écueil des plus grands Princes* : Je me souviens, reprit il, d'avoir oui dire, que de jeunes Courtisans vantoient extrêmement à *Louis XIV.* la Puissance despotique des Sultans. *Voilà ce qui s'appelle régner*, s'écria ce Prince. Le Maréchal d'*Etrées* s'avança, &

lui dit, *Oui Sire, mais j'ai vu étrangler deux ou trois de ces Sultans.* Il fit ensuite une forte reprimande à ces Courtisans, qui empoisonnoient l'Esprit du Prince de leurs **Maximes** tiraniques :

*Méprisables Flateurs, présent le plus funeste,
Que puissent faire aux Rois la colère céleste.*

Racine.

Quelqu'un disoit à *Antigone*, Roi de Sirie, que les Souverains étoient les Maitres & que tout leur étoit permis. *Oui*, reprit-il, *parmi les Barbares* : *A notre égard*, ajouta-t'il, *nous sommes Maitres des choses prescrites par la Raison & l'Humanité ; mais rien ne nous est permis, que ce qui est conforme à la Raison & au Devoir* Il est certain que le desir immodéré d'une fausse gloire est le plus grand obstacle à la véritable. Qu'on se rapelle quels ont été les funestes effets des Victoires & des Conquêtes d'*Alexandre* & de *Charles XII.* Roi de Suède. Y a-t-il de la gloire à ravager les Provinces des autres & à laisser ses propres Etats dans la plus affreuse défolation ?

Mais je m'aperçois que cette Lettre est assez longue ; ainsi je renvoie à une autre la Conclusion de mon Histoire. Je suis &c.



ECLAIRCISSEMENTS

*Sur l'Histoire du Martire de la Légion
Thébéene &c.*

II. E X T R A I T.

L'Auteur de la Défense du Martire dont il s'agit, emploie le Chapitre III. à donner des preuves, *Que les Actes des Martirs d'Againe, publiés par le P. Chifflet, ont été dressés par St. Eucher, Evêque de Lion.* Il dit, que s'il n'y avoit eu qu'une seule Rélation de ce Martire, on ne rencontreroit aucune difficulté, puis qu'on en trouveroit des Copies fort anciennes dans les principales Eglises; mais que la seconde Légende, dressée par l'Anonyme, dans laquelle il a laissé subsister mal à propos le nom de *St. Eucher*, met dans la nécessité de faire voir, qu'outre la conformité du stile de la Rélation trouvée dans l'Abbaïe de *St. Claude*, avec les autres Ouvrages de ce St. Evêque de *Lion*, toutes les circonstances contenues dans cette Relation, étoient raportées de la même manière, dans l'Acte qu'on lisoit à l'Eglise d'*Againe* du

vivant de *St. Eucher*. Il fonde ses preuves sur deux Autorités, qui lui paroissent incontestables.

La première est tirée d'une Homélie, prononcée par *St. Avoit*, Evêque de *Vienne* en *Dauphiné*, dans l'Eglise d'*Againe*, environ l'An 517. lors qu'il fit, en qualité de Métropolitain, la Dédicace de cette Eglise. Cette Homélie, écrite sur du Papier d'Egyp^te, est conservée en Original dans la Bibliothèque du Roi de France: Elle avoit été auparavant dans celle du célèbre *De Thou*. Ce Manuscrit est un des plus anciens & des plus rares du Roïaume. Le *P. Sirmond* est le premier qui l'ait donné au Public. *Dom Ruinart* l'a placé * avec les Actes des Martirs d'*Againe*, tirés d'un Manuscrit de l'*Abaië* de *St. Maur des Fossez*, auquel on donne plus de 900. Ans d'Antiquité. Ces Actes sont conformes à ceux du *P. Chifflet*. Voici un Fragment de cette ancienne Homélie, que nôtre Auteur du Valais a traduit.

Quelles plus grandes loüanges pouvons nous donner à cette bienheureuse Armée, qu'en racontant qu'aucun d'entr'eux n'a péri, quoi qu'aucun n'ait échapé à la mort! Malgré qu'on ne gardât aucune formalité de Justice envers ces Martirs, finon en décidant de leur Vie par l'injustice du sort; l'aïant jetté deux fois sur cette paisible
Trom-

Troupe, ceux sur qui le malheureux sort de la Décimation tomboit, recevoient sur le champ une récompense au centuple. & la baine qu'on leur portoit devenoit la source de leur bonheur. La Sentence de mort n'envelopa dans le commencement que ceux que le sort n'avoit pas épargné; mais à la fin tous ceux que le sort avoit épargné furent aussi envelopés dans la Sentence de mort, de la manière que nous venons de l'apprendre, par la lecture qu'on vient de faire, suivant la coutume, de l'Histoire de la Passion de ces Martyrs &c.

La seconde Autorité que le Défenseur emploie, pour prouver la réalité des Actes dont il s'agit, est prise dans la Vie de *St. Romain*, mort environ l'Année 450 & qui étoit Contemporain de *St. Eucher*. *St. Romain* fonda le Monastère de *Condat* ou *St. Claude*, environ l'Année 430. ou 440. & il en fût le premier Supérieur. Les Actes de sa Vie furent écrits peu d'Années après sa mort, par un Religieux de ce Monastère, & ils passent chez les Critiques pour Originaux. Le Savant Anonyme de Genève, dit nôtre Auteur, les reconoit pour tels, & il remarque lui même, que les Critiques les distinguent très bien d'avec les Légendes fabuleuses. Voici ce que le Défenseur du Martire extrait de ces Actes, pour servir à son but: *St. Romain, toujours animé d'une vive foi, avoit résolu d'aller*

visiter la Basilique des Martirs dans le Lieu d'Agaune, qu'on devoit plutôt appeler le Camp des Martirs, d'autant que l'Eglise ne pouvoit pas contenir les Offensez de 6600. Persones, qui avoient été misés à mort, suivant que les Actes qui ont été dressés de la Passion de ces Martirs en font foi (*).

On ne sauroit disconvenir, suivant l'Auteur, que l'Homélie de *St. Avit* ne soit un Abrégé du contenu des Actes que l'on conservoit dans l'Eglise d'Agaune, dans le V. Siècle; car ce *St. Prélat* dit, qu'il venoit d'apprendre les circonstances qu'il rapporte par la lecture qu'on avoit fait de ces Actes. Il pense de même du Fragment de la Vie de *St. Romain*, l'Historien assurant qu'il a puisé aussi ce qu'il rapporte dans les Actes dont il s'agit. Il prétend que *St. Eucher* dressa l'Histoire de ces Martirs en 436. & que la Vie de *St. Romain* a été écrite environ l'An 470. ainsi on ne peut pas suposer qu'il fût survenu quelque altération, dans ces Actes, en si peu de tems. De cela nôtre Auteur conclut, que si les circonstances contenües dans les Manuscrits des Abaïes de *St. Claude* & de *St. Maur des Fossez*, sont conformes à celles qui se trouvent dans l'Homélie de *St. Avit* & dans la Vie de *St. Romain*, ces Manuscrits doivent pareillement être conformes à l'Acte

* Vita Sancti. T. 3. Feb. P. 744.

l'Acte Original, que l'on conservoit dans l'Eglise d'Againe, & qu'on lisoit encore ailleurs du vivant de *St. Romain*, qui étoit Contemporain de *St. Eucher*.

Pour établir sa preuve, il trouve dans l'Homélie de *St. Avit*, les circonstances qui suivent: *Qu'on avoit martirisé des Persones à Agaune; que ces Martirs étoient des Soldats Chrétiens; qu'ils étoient en grand nombre, étant désignés sous le nom d'Armée heureuse; que l'on comença par les décimer, & que la décimation fût réitérée; que toute la Troupe fût enfin condanée à mort; qu'elle souffrit le Martire sans aucune résistance; que l'on avoit bâti une Eglise à leur honneur; que les Actes de ces Martirs avoient été placés dans cette Eglise, & qu'on les lisoit chaque Année le jour de leur Fête, par un usage établi long tems avant le commencement du VI. Siècle, puis que St. Avit dit, que la chose avoit passé en coutume; ce qui en fait remonter l'origine au tems que St. Eucher vivoit. Il remarque aussi que le Fragment de la Vie de *St. Romain* porte: Que le nombre des Soldats d'une Légion étoit fixé dans l'Acte original à 6600; que l'on avoit bâti une Eglise à l'honneur des Martirs d'Againe, avant le Voïage que *St. Romain* entreprit vers l'An 430; que l'on avoit retiré dans cette Basilique une grande partie de leurs Osseimens; que l'on étoit en coutume d'aller en Pèlerinage à Agaune, avant le milieu*

du V. Siècle ; qu'on avoit dressé les Actes des Martyrs d'Againe pour le plus tard du vivant de St. Romain, ou ce qui est la même chose du vivant de St. Eucher, son Contemporain. Toutes ces circonstances ont une parfaite conformité avec celles contenues dans les Actes des Martyrs raportés par le P. Chifflet : Elles en forment même tout le contenu, à quatre circonstances près : 1°. Que Maximien a été l'Auteur de ce Martyre ; 2°. Que ces Soldats étoient Thébéens ; 3°. Qu'ils furent condanés à mort, pour avoir refusé de persécuter les Chrétiens ; 4°. Que leurs Offemens furent révélés à St. Théodore. Quoi que ces dernières circonstances soient raportées dans des Actes, dit il, que l'on donne d'après des Manuscrits, qui ont près de 1000. Ans d'antiquité, il veut vérifier qu'elles faisoient partie de l'Acte Original, que l'on conservoit dans l'Eglise d'Againe.

Dans cette vûe il examine, en quel tems a été écrite la Légende de l'Anonyme laissée mal à propos sous le nom de St. Eucher, sur laquelle Surius, Mombrinius & le Cardinal Baronius ont été trompés. Les Faits qui y sont raportés, en déterminent à peu près la date : Il y est dit ; Que St. Sigismond avoit établi le Chant perpétuel dans l'Eglise d'Againe, & que ce Chant continuoit encore de son tems ; Que l'emplacement de l'Eglise, qui du tems de St. Eucher n'étoit attenante au Roc que d'un côté,

venoit

venoit d'être changé par l'Abé Ambroise, qui l'avoit fait apuier des deux côtés contre la Montagne. Une Histoire de l'Abaye d'Againe faite sous *Louis le pieux*, dont on conserve le Manuscrit Original, dit que cet Abé *Ambroise* étoit le 11. depuis la seconde fondation du Monastère par *St. Sigismond*. & qu'il mourut sur la fin du Règne de *Chilpéric I.* décèdè en 584. Les Annales de l'Abaye rapportent, que les Lombards aiant fait une irruption dans les Gaules, environ l'An 580. ils ruinèrent de fond en comble l'Eglise & le Monastère. *Ambroise*, alors Abé, aidé des Libéralités de *Gontram*, Roi de *Bourgogne*, les rétablit, & changea l'emplacement de l'Eglise. C'est à ce saccagement que l'Auteur rapporte la perte de la Légende ancienne, de *St. Eucher*, & la substitution de celle de l'Anonyme, qui étoit Religieux dans ce Monastère. Cette dernière a été écrite peu d'Années après l'Epoque du ravage des Lombards; puis qu'il parle du changement fait à la situation de l'Eglise, come d'un Fait arrivé de son tems, & qu'il dit que le Chant perpétuel y continuoit encore; cependant il avoit discontinué long-tems avant le Regne de *Charlemagne*, qui le fit rétablir & dota richement ce Monastère. On voit par là que l'Auteur de cette Légende vivoit sur la fin du VI. Siècle. Le Défenseur de la Légion

en infère, que sa Relation ne peut être ni la vraie, ni la plus ancienne, puis qu'il y en avoit une autre du vivant de *St. Romain* & long-tems avant *St. Avit*. Les Légendaires se sont servi de l'ancienne jusques au X Siècle. *Notterus*, qui vivoit en 875. fixe le nombre des Soldats Thebéens à 6600. dans le Martirologe que *Canisius* a publié, sur une ancienne Copie, que l'on conserve dans l'Abaye de *St. Gal*: Il a suivi en cela la première Légende, puis qu'il en auroit mis 6666. s'il s'étoit servi de celle de l'Anonime publiée par *Surus*. *Adon de Vienne*, si connu par ses lumières, aiant aussi dressé un Martirologe dans le IX. Siècle, a copié mot à mot la Légende de *St. Eucher*, à l'exception du Préambule & des deux Miracles qu'on lit à la fin, qui n'étoient pas du ressort du Martirologe. L'Auteur des *Actions des François*, qui vivoit au milieu du VIII. Siècle, a suivi pareillement l'ancienne Légende, en fixant le nombre des Martirs Thebéens à 6600. Le Cardinal *Tomasi* a publié une Copie de la Messe de *St. Maurice* & de ses Compagnons, extraite d'un ancien Missel en Lettres quadrées, écrit sur la fin du VII. Siècle, & le *P. Mabillon* l'a rapporté pareillement dans son ancien *Missel Gottique Gallican*. On y trouve les circonstances du Martire conformes à la pré-

* Histoire des Gaules. T. II. feuil. 556.

première Légende : Le nombre de la Légion y est de 6600. & le sujet de leur condanation est le refus que ces Soldats firent de persécuter les Chrétiens ; au lieu que suivant la Légende du VI. Siècle, c'est qu'ils ne voulurent pas sacrifier aux Idoles.

Le Défenseur de la Légion Thébéenne aiant ainsi établi l'autenticité de la Légende primordiale, rapportée par le P. *Chifflet* & la préférence qu'on doit lui donner sur celle publiée par *Surius*, réfute Mr. *Du Bourdieu* sur ce qu'il prétend attribuer la première de ces Légendes à un Auteur de la fin du VI. ou du commencement du VII. Siècle, puis que les circonstances qu'elle renferme sont rapportées par des Auteurs du Vme. Siècle, c. a. d. par l'Historien de St. *Romain* & par St. *Avit*, de même que dans la Messe de St. *Maurice* &c.

Il prétend de plus, que la Légende dressée par le Religieux Anonyme d'*Againe*, dans le VI. Siècle, sert à prouver l'autenticité de la première, l'aïant donnée mot à mot dans la plûpart de son contenu. Il distingue ce qui est de la Relation primordiale, d'avec les Ajonctions faites dans la seconde. Il blâme l'Auteur de cette dernière d'avoir corrompu l'autre, en y fourrant des Anecdotes, non seulement incertaines, mais fausses. De ce nombre sont celles ; de *fixer ce Martire au*
teins

tems que Maximien fût envoié contre les *Ba-gaudes*, quoi que St. Eucher ne le dise point, & qu'il en parle come d'un Fait arrivé au comencement de la Persecution générale; de dire, que le Pape Marcellin encouragea cette Légion, à son passage à Rome, d'être fermes dans la Foi; cependant il compte par l'Histoire, que ce Pape, ne fut élevé au Pontificat, que quelques Années après la Révolte des *Ba-gaudes*.

Il récapitule ensuite les raisons, qui lui paroissent décisives, pour prouver l'authenticité de la Légende qu'il adopte & l'opinion où il est, qu'on ne sauroit refuser de reconnoître St. Eucher pour son Auteur.

1. Il dit, que le Savant Anonyme de Genève, a si bien senti la force de l'Homélie de St. *Avit*, qu'il n'a pû s'empêcher d'avouer, que si la Relation que le P. *Chifflet* a publiée, n'est pas de St. *Eucher*, elle est du moins aussi ancienne que celle de ce St. Evêque.

2. Toutes les circonstances de cette Relation sont rapportées de la même manière, par d'autres Ecrivains, qui vivoient 50. ou 60. Ans après St. *Eucher*, qui les avoient puisées, come ils le disent, dans l'Acte original. Donc la Légende publiée par le P. *Chifflet* est une véritable Copie de l'Acte primordial, que St. *Eucher* avoit fait placer dans l'Eglise d'Agaune.

3. Come on n'a comencé à doner crédit à la Légende publiée par *Surius*, que depuis le X. Siécle, en descendant; celle qui a été regardée pour authentique, depuis le X Siécle, en remontant, doit être nécessairement la plus sincère.

4. 5. 6. Il fonde encore son authenticité sur l'ancienneté des Manuscrits de *St. Claude*, de *St. Maur des Fossés* & d'autres; sur la conformité qu'ils ont entr'eux; sur leur concordance avec les Historiens Contemporains, n'y aiant aucun Anachronisme, ni aucun Fait contredit dans l'Histoire, come dans celle de *Surius*.

7. 8. Il fait usage de ce que l'Historien de *St. Romain*, qui étoit un Religieux du Monastère de *St. Claude*, assure, qu'il avoit en mains la Relation des Martirs d'Againe, & il présume que c'est la même qui a été trouvée dans cette Abaïe, ou au moins la première Copie. La seconde Légende du Religieux d'Againe lui fournit aussi une preuve, que celle du P. *Chiffiet* est la primordiale.

9. La conformité du stile de cette dernière Relation, avec les autres Ouvrages de *St. Eucher*, lui fournit une forte preuve, pour en justifier l'identité; puis que la différence du stile est la Pierre de touche à laquelle les bons Critiques reconnoissent la suposition des
Piés

Pièces qu'on attribue mal à propos à certains Auteurs. Il en fixe l'Époque à l'Année 436.

Il parle ensuite des Auteurs, qui ont rendu justice à la beauté du stile de la Relation de *St. Eucher*. De ce nombre est *Mr. Tillemont*, si connu par sa grande pénétration & ses vastes lumières, qui s'énonce ainsi : *L'Acte le mieux écrit que nous aïons de St. Eucher est l'Histoire du Martire de la Légion Thébenne, que nous a donné le P. Chifflet*. Il met aussi en ce rang, le *P. Chifflet* lui même, *D. Ruinart*, le *P. Le Cointe*, *M. Baillet*, le *P. Pagi*, le *P. Labbe*, & il dit que quantité d'autres habiles Critiques sont du même sentiment. Il oppose à ces grands Ecrivains, *Mr. Du Bourdieu* & *Mr. Dupin*, qui sont d'une opinion différente. A l'égard du premier, il trouve, qu'il a fait un grand écart, en prétendant que cette Pièce étoit d'un Auteur du VI. ou VII. Siècle, & que le stile ressembloit le Siècle de *Cassiodore*; quoi que l'on ait des preuves démonstratives qu'elle existoit du vivant de *St. Eucher*: Il dit que ce Ministre a parlé avec trop de prévention & que ses Remarques sont plutôt l'effet de sa passion, que de son discernement. Quant à *Mr. Dupin*, il renvoie aux Remarques que *Dom Matthieu Petit*

Petit - Didier , Bénédictin , a fait sur la *Nouvelle Bibliothèque* , pour faire voir le défaut d'exactitude qui y règne , & être convaincu du peu de fond qu'on peut faire sur son jugement, dans le cas dont il s'agit.

Le Chapitre IV^{me}. contient la Réponse aux différentes Objections faites contre l'Authenticité des Actes du Martire de la Légion Thébéenne , spécialement à celles de Mr. *Du Bourdieu* , de l'Anonime de *Genève* , & de Mr. *Loys de Bochat*. Nous en donnerons l'Extrait un autre Mois.





LETTRE

A Mr. * * * *Astronome de l'Académie Royale des Sciences de Paris, sur des Recherches d'Optique, & sur une nouvelle sorte de Telescopes à réflexion.*

MONSIEUR,

L'Intérêt qu'ont naturellement les habiles Gens, come vous, à favoriser l'invention de nouveaux Instruments, qui peuvent étendre nos conoissances, me fait espérer que vous ne trouverés pas mauvais que je vous fasse part de quelque chose d'intéressant en ce genre.

Un habile Home de ma conoissance, nommé Mr. *Mégarde*, du Canton de *Berne*, s'étant apliqué, pendant plus de vingt-ans, aux Recherches sur l'*Optique* & les *Telescopes à réflexion*, est enfin parvenu à en imaginer une nouvelle sorte, dont les éfets doivent surpasser considérablement ceux des *Telescopes Newtoniens* & *Grégoriens*, qui sont en usage actuellement : Il en a composé une *Théorie* avec les démonstrations nécessaires, dont

dont il m'è communiqué quelque chose en 1737. pour en faire part, *sub fide silentii*, à feu Mr. Bernoulli, qui en approuva fort les idées.

Le défaut d'Ouvriers habiles, & plusieurs autres obstacles ont été cause que la chose en est restée là. Ce n'est que depuis environ un An, que l'Auteur, cédant à mes instances répétées, s'est enfin déterminé à publier sa Découverte, que les habiles Gens & les Juges compétens en fait d'Astronomie nautique, feront de son Téléscope, par rapport à la détermination des *Longitudes sur Mer*, afin qu'il puisse tirer quelque parti, d'une Invention qui lui a coûté tant de tems & tant de peines.

La première sorte de Télescopes abrégés de Mr. Mégarde, (car il y en a deux sortes fort différentes) pour augmenter deux cent fois, n'auroit de longueur, entre le grand & le petit Miroir, que neuf pouces, pendant que le *Grégor.* a ordinairement, entre ses deux Miroirs, une distance d'environ six piés & demi: De façon que la longueur du premier ne seroit qu'une huitième ou une neuvième de la longueur du second, au moins quant au corps du Téléscope: Car pour la queue qui est derrière le grand Miroir, il faudroit toujours lui donner la longueur nécessaire, pour pouvoir commodément appliquer l'œil à l'Oculaire.

Voici maintenant comment l'Auteur pense que ce **Télescope** pourroit être d'une grande utilité sur Mer. Il suppose qu'un **Télescope**, qui amplifie cinquante fois le diamètre apparent de l'objet, est plus que suffisant pour observer les *Satellites de Jupiter*. Réduisant donc l'amplification de deux cent à cinquante, ou un quart, il réduiroit au quart, toutes les dimensions de son **Télescope**: Ce qui doneroit un **Télescope** de la longueur d'environ deux pouces & un quart, avec un pouce & demi d'ouverture, assés fort pourtant pour découvrir les *Satellites de Jupiter*. Il lui semble qu'une Pièce si courte & si maniable pourroit être simplement atachée à la tête, & être ainsi dirigée vers l'objet, come l'œil nud, sans le secours des mains, & par conséquent sans être sujette à ces mouvemens sensibles, qui empêchent de pouvoir fixer assés juste, sur l'objet, les longs **Télescopes**, lors qu'on les emploie sur Mer.

On ne doit pas craindre de raisonner ici sur une pure chimère: Indépendamment des **Démonstrations**, qui ne sauroient tromper, lors qu'on y fait entrer toutes les conditions; les épreuves où **Mr. Mégard** les a mises ne laissent pas lieu de douter d'un succès entier, dès qu'il osera confier une **Description** détaillée de son secret, à des **Ouvriers** plus exercés que lui, dans l'art de bien polir les
Mi-

Miroirs. Je dois même vous dire, *Monsieur*, que je crois qu'on vient d'en faire des Essais en *Angleterre*; car y aiant envoié, il y a environ un an, deux Copies d'une Lettre de *Mr. Mégard*, sur les éfets de ses *Telescopes*, où il entre dans un affés grand détail, pour avoir le jugement des Conoisseurs, je n'ai point eu de réponse; *Mr. Robins* mon Correspondant étant tombé malade: Mais au lieu de réponse, on me mande, depuis peu, que l'un des plus fameux Faiseurs de *Télescopes* de *Londres*, à qui cette Lettre avoit été comuniquée exprès sur mes ordres, étoit occupé actuellement à fabriquer une nouvelle sorte de *Télescopes* abrégés; & on ajoute, que s'il peut réussir en grand, come il a réuffi en petit, il se flatoit de faire des *Télescopes*, qui, avec quatre piés de longueur, feroient le même éfet que le grand *Grégorien* de douze piés, dressé à l'*Hôtel de Marlboroug*. J'ai toutes sortes de raisons pour soupçonner que le contenu de la Lettre de *Mr. Mégard*, aura mis ces *Mrs.* sur les voies, puis que six Mois auparavant, lors que je fus en *Angleterre*, ils n'avoient pas la moindre notion de perfectioner les *Télescopes* en les acourcissant, mais au contraire en les allongeant; *Mr. Short* aiant été occupé dans ce tems, à établir son grand *Grégorien* de douze piés, que tout le monde re-

gardoit come le *non plus ultra*, en fait de Téléscopes. J'aprofondirai ceci d'avantage, avant que d'en porter un jugement définitif.

Mais ce que je puis vous assûrer, & que vous ne serés pas fâché de savoir, *Monsieur*, c'est qu'on n'a pas porté en *Angleterre*, les Téléscopes, au point de perfection où ils peuvent être poussés; pas même en observant la forme qu'on leur a donnée jusques ici. Un Ouvrier, établi dans nôtre petite Ville de *Franéquer*, les fait incomparablement meilleurs que ne les font les Anglois. J'en ai comparé un grand nombre, tant *Newtoniens* que *Grégoriens*, & j'ai toujours trouvé, aussi bien que tous les autres Conoisseurs, que ceux de nôtre Ouvrier l'emportoient de beaucoup sur ceux d'*Angleterre*, tant pour la clarté, que pour la netteté de l'image. Depuis qu'il s'est fait conoitre dans ce Pais, personne ne veut de ceux d'*Angleterre*, d'autant plus qu'il les fait a un tiers meilleur marché. Si jamais vous aviés besoin d'un Telescope de six à huit piés, qu'il fait excellemment bien, je vous ofre mes services par raport à la commission, vous assûrant d'avance que vous en serés très content. Je suis &c.

A *Franéquer* le
23. Fév. 1749.

SAM. KOENIG, Prof. en
*Philosophie & Géométrie
sublime.*



A V I S

LEs Frères *Cramer & Claude Philibert* de Genève, font imprimer actuellement, par voie de Soufcription, une 6^{me} Edition du *Dictionnaire Universel de Commerce, & des Arts & Mériers* de Mrs. *Savary*, avec des Augmentations & des Changemens considérables & nécessaires; en IV. Vol. fol. qui contiendront au moins 750 Feuilles. On recevra les 2. 1^{ers}. en Septemb. 1750. & les 2. derniers, en Decemb. 1751. Ceux qui soufcriront en 1749. paieront d'abord L. 12. & autant, en recevant les 2. 1^{ers}. Vol. Ceux qui soufcriront en 1750. paieront d'abord L. 14. & autant, en recevant les 2. 1^{ers} Vol. La Soufcription n'ira que jusqu'à la livraison des 2. 1^{ers}. Vol. Les dits Srs. impriment de même, *le Parfait Négociant* de Mr. *Savary*, in fol. pour servir de 5^{me} Vol. aux 4. ci dessus. On soufcrira jusques en Decemb. 1751. En soufcrivant, l'on paiera L. 6. & le restant, en recevant l'Ouvrage, sur le pié de L. 3. 10. s. les 100. Feuilles. Les mêmes impriment aussi séparément toutes les Augmentations & Changemens faits dans cette Edition, pour ser-

servir de Supplément à celle qu'ils publièrent en 1742. L'on ne souscritra que jusques en Decemb. 1749. On paiera d'abord L. 4. & le reste, en recevant l'Ouvrage, en Dec. 1751. sur le pié de L. 4 pour 100 Feuilles : Le Supplément en contiendra 100. ou 150. Le tout en argent courant de *Genève*. Enfin, les mêmes reçoivent des Souscriptions pour une 2me Edit. de la *Bibl. de Campagne* en XVIII. Vol. in 12. On retranche diverses Pièces de la 1ere Edit. & l'on en ajoute d'autres plus convenables. On receva 4. Vol. en Septemb. 1749. & l'on en paiera 6. à raison de L. 1. 5. s. argent de *France*, le Vol. Six Mois après, l'on en reçoit encore 4. en en païant encore 6. Six Mois ensuite, on en reçoit de même encore 4. en païant les 6. derniers. L'on peut voir les Projets de Souscription, chez divers Libraires & Négocians des principales Villes de Commerce de l'*Europe*.

PAR permission de S. M. le Roi de *Prusse*, la Ville de *Clèves* a établi une nouvelle Loterie, du Capital de 558000. *Florins courans d'Hollande*. Elle est de 30000. Billets, & de 13339. Prix ou Primes. Il y a 4. Classes. On paie à la 1re 1. Fl., à la 2de 3. Fl., à la 3me 6. Fl. & à la 4me 12. Fl.; ensemble 22. Flor. Les plus hauts Prix sont dans la 1re de 2500. Fl; dans la 2de de 4000; dans la 3me de 10000. dans la 4me de 30000; & les plus

bas dans ces différentes Classes, de 4. 8. 20. & 30. Fl. On prélève sur les Lots le 10. pour cent. La première Classe se tirera publiquement le 2. Juin prochain à l'Hôtel de Ville, & on donnera les Listes imprimées des Billets. Ceux qui souhaiteront en Suisse, des Plans & des Billets de cette Loterie, pourront s'adresser à Mr. Bourckardt, Directeur du Bureau d'Adresse, à Bâle.



LOGOGRIPE.

M On tout utile aux uns, à d'autres est funeste ;

Si pour me mieux conoitre on veut savoir le reste,

Ami Lecteur en prenant à l'envers,

De mes moitiés seulement la première,

Je suis craint de celui qui traverse les Mers ;

J'existe dans ce qui fait la dernière,

Si l'on me coupe un Membre; & l'on ne craint pas moins

Le mal qu'on me voit souvent faire ;

Souvent aussi, dans un de leurs besoins,

A tous Etres vivans je deviens nécessaire.

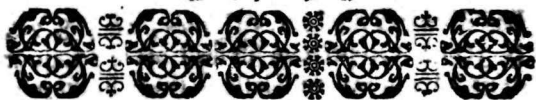
C'est dans mes premiers pieds qu'on trouve un Instrument,

Qui de plus d'un Monarque a fait l'amusement ;

Et dans le nom duquel se voit par aventure,

Un Métal qui jamais n'entra dans sa Structure.

Livre est le mot du Logog. du Journ. de Mars.



T A B L E.

N otice & Particul. curieuses sur un anc. Missel.	305
Suite de la Lettre sur le Traité de la Vérité de la Rel. Chrét. de Mr. Vernet.	327
Testament de Mr. Pope, & autres Piè- ces sur sa mort.	342
Le Retour de Zéphir, ou le Printems, Cantate.	367
Epigramme sur une Coquette.	371
Troisième Lettre d'un jeune Officier, ou suite de l'Histoire du Marquis de L * *.	372
Eclaircissemens sur l'Hist. du Martire de la Légion Thébéenne.	385
Lettre sur des Recherches d'Optique & sur une nouvelle sorte de Télescopes à réflexion.	398
Dictionnaire de Commerce, Nouv. Edition,	403
Le parfait Négociant par Mr. Savary.	403
Bibliothèque de Campagne, ou Amusement de l'Esprit & du Cœur.	404
Loterie de Clèves.	404
Logogriphe.	405

